

COMPAGNIE DES CAOUTCHOUCS DE PADANG (Sumatra, Malaisie, Indochine)

Création de la [Compagnie française d'études et entreprises coloniales](#)

Société anon., fondée le 23 mai 1911

Gestion assurée par la [Société française des caoutchoucs](#)

CONSTITUTION

Cie des Caoutchoucs de Padang (Côte Est de Sumatra)
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 4 août 1911)

Au capital de 6 500.000 fr., divisé en 65.000 actions de 100 fr. — Siège social à Paris, 5 et 7, rue des Italiens. — Conseil : MM. E. Bunge, H. Ehrmann, L. Mellier ¹, J. Micard ², A. Mols ³, M.-S. Parry, C. Poirson ⁴, G. Raverat ⁵ et E. Siegfried ⁶. — Statuts déposés chez M^e Grange, notaire à Paris, et extrait publié dans les *Petites Affiches* du 4 août 1911.

Compagnie des Caoutchoucs de Padang (Côte Est de Sumatra)
Société française au capital de 6 500.000 fr.
divisé en 65.000 actions entièrement libérées de 100 fr. chacune
Siège social à Paris, 5 et 7, rue des italiens à Paris
Notice sur la constitution
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 décembre 1911)

La Compagnie française d'études et d'entreprises coloniales, 5 et 7, rue des Italiens, Paris, fondatrice de la Cie des Caoutchoucs de Padang (Côte Est de Sumatra), a, conformément à la loi du 30 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 29 mai 1911 une notice sur la constitution de ladite société, formée pour une durée de 70 années à compter du 21 juillet 1911 et ayant pour objet principal : Toutes entreprises agricoles en tous pays et principalement la culture et la préparation du caoutchouc ; le commerce et la vente de tous produits naturels ou fabriqués, de tous

¹ Lucien Mellier (1845-1947) : impliqué dans une vingtaine de sociétés, notamment la Cie des Eaux et d'électricité de l'Indochine. Voir [encadré](#).

² Jean Micard (1851-1932) : gendre de Vosin bey, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur général des travaux de construction et vice-président de la Compagnie universelle du canal de Suez. Président de la Société industrielle et agricole de La Pointe-à-Pitre (1907-1931) : voir [encadré](#).

³ Alexis Mols (1853-1923), négociant à Anvers. Administrateur de deux douzaines de sociétés dont une dizaine en France, en AEF, en AOF et en Indo-Chine.

⁴ Charles Poirson (1873-1936) : directeur de la Banque de l'Union parisienne, son représentant dans une douzaine de sociétés, en particulier comme président de la SICAF. Voir [encadré](#).

⁵ Georges Raverat : président des Rizeries françaises. Voir [encadré](#).

⁶ Ernest Siegfried (1843-1927), du Havre. Il succède à Remy-Martin comme président de La Kotto. Voir [encadré](#).

sous-produits, la prise en location, l'acquisition de tous immeubles propres à la culture du caoutchouc, leur mise en valeur, la création et l'exploitation de toutes entreprises de transports, la constitution de toutes sociétés en participation ayant le même objet, et en général toutes opérations agricoles, commerciales, financières pouvant aider au développement de l'objet de la société directement ou indirectement.

Cette notice fait connaître que la Compagnie française d'études et d'entreprises coloniales a apporté gratuitement toutes conventions, pourparlers et démarches qu'elle a pu faire et l'option qu'elle a pu obtenir de la Société financière de caoutchoucs d'acquérir, avant le 1^{er} août 1911, au prix de £ 103.000 (2.595 600 francs environ) et avec jouissance, par effet rétroactif à compter du 1^{er} avril 1911, des concessions suivantes : de Luna Poeloch, de 16.572 acres, située dans le district de Batoch-Barah ; de Tamah-Bésie, d'une contenance de 3.400 acres ; dans le district de Padang-Badagi, et de toutes plantations et immeubles existant sur les concessions, et de tous contrats passés en vue d'assurer la direction de l'entreprise.

Cette notice indique ensuite que les assemblées générales se réunissent au siège social ou tout autre lieu à fixer par le conseil d'administration, suivant avis de convocation publié 20 jours au moins à l'avance dans un journal d'annonces légales de Paris.

Il n'a pas encore été établi de bilan.

Les statuts de la Compagnie des Caoutchoucs de Padang (Côte Est Sumatra) déposés chez M^e Grange, notaire à Paris, le 23 mai 1911, ont été publiés dans les Petites Affiches du 4 août 1911.

Ils font connaître notamment : article 40, que l'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre. par exception le premier exercice comprendra le temps écoulé entre la constitution définitive de la société et le 30 novembre 1912 ; article 42, que la répartition des bénéfices se fait de la manière suivante : 5 % pour la réserve légale, une somme suffisante pour fournir aux actions 6 % sur le capital versé, sur le surplus 10 % pour le conseil d'administration, prélever toute somme que l'assemblée décidera sur la proposition du conseil d'affecter à la création des réserves extraordinaires, ou même de reporter à nouveau, et le solde sera reparti à titre de dividende entre toutes les actions.

.....
La Banque de l'Union Parisienne et le Comptoir industriel et colonial sont chargés du service financier.

(N.D.L.R)

Les actions de la Compagnie des Caoutchoucs de Padang (Côte Est Sumatra) seront mentionnées à partir du lundi 18 décembre 1911 dans notre tableau des valeurs se négociant en banque à terme [et au comptant (erratum du 18/12)].

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Caoutchoucs de Padang
(*Le Journal des débats*, 21 décembre 1911)

La Compagnie des caoutchoucs de Padang, constituée le 21 juillet dernier pour une durée de soixante-dix ans, est au capital de 6.500.000 fr., divisée en 65.000 actions de 100 fr. chacune devant être entièrement libérées le 18 décembre 1911. Il n'existe pas de parts de fondateur.

Les propriétés de la société, d'une superficie de 20.000 acres, sont situées à Sumatra, dans une région particulièrement appropriée à la culture de l'hévéa.

La société a pu s'attacher deux directeurs d'une compétence éprouvée et une main-d'œuvre nombreuse. Elle est en état de pouvoir planter 800.000 arbres a caoutchouc, dont 400.000 le sont déjà.

Parmi les membres du conseil d'administration, on relève les noms suivants

PRÉSIDENT

M. Georges Raverat,
vice-président des Sultanats du Haut-Oubangui,
président de la Société française des caoutchoucs,
vice-président de la Compagnie française d'études et entreprises coloniales,
président du Gaz de Rosario.

ADMINISTRATEURS

MM. Édouard Bunge,
président de la [Société financière des caoutchoucs](#)
Henri Ehrmann,
président du [Comptoir industriel et colonial](#)
Lucien Mellier, administrateur du Comptoir industriel et colonial, président de la Compagnie des eaux et d'électricité de l'Indo-Chine ;
Jean Micard, président de la Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre ;
Alexis Mols, administrateur de la Compagnie [*sic* : Société] française des caoutchoucs ;
Methold Sydney Parry, administrateur de la Kuala Lumpur ;
Charles Poirson, administrateur de la Société financière des caoutchoucs [Socfin] ;
Ernest Siegfried, administrateur de la Banque de France au Havre, administrateur du Comptoir industriel et colonial*, administrateur de la Société française des caoutchoucs (AEF).

Compagnie des caoutchoucs de Padang (*Le Temps*, 28 décembre 1911)

.....
Secrétaire du conseil : M. Henry Charbonnel ⁷, directeur de la Compagnie française d'études et entreprises coloniales.

La Compagnie des caoutchoucs de Padang, constituée le 21 juillet dernier pour une durée de soixante-dix ans, est au capital de 6.500.000 francs, divisé en 65.000 actions de 100 francs chacune devant être entièrement libérées le 18 décembre 1911. Il n'existe pas de parts de fondateur.

Les propriétés de la société, d'une superficie de 20.000 acres, sont situées à Sumatra, dans une région particulièrement appropriée à la culture de l'hévéa.

La société a pu s'attacher deux directeurs d'une compétence éprouvée et une main-d'œuvre nombreuse. Elle est en état de pouvoir planter 800.000 arbres à caoutchouc, dont 400.000 le sont déjà.

La dépense, lit-on dans le prospectus de la société, ne dépassera pas 1.000 francs environ pour le prix de revient de l'acre en production.

⁷ Eugène Henri dit Henry Charbonnel (1874-1961) : lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, ingénieur-conseil, directeur de la Compagnie française d'études et entreprises coloniales. Voir [encadré](#).

Il fut commissaire aux comptes de la Société industrielle et agricole de La Pointe-à-Pitre présidée par Micard, administrateur de Padang.

Charbonnel deviendra lui-même administrateur de Padang.

L'agent de la Société des caoutchoucs à Sumatra a évalué comme suit les bénéfices qui seraient obtenus sur les propriétés de la Compagnie des caoutchoucs de Padang

Ex.	% du capital
1913-1914	4
1914-1915	13
1915-1916	23
1916-1917	35
1917-1918	44
1918-1919	59

Le prospectus de la société constate que ces prévisions de bénéfices sont raisonnables puisqu'elles ont été établies en prenant comme base un prix de vente du caoutchouc notablement inférieur aux cours actuels.

Caoutchoucs de Padang
(*Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers en valeurs au comptant près la Bourse de Paris, 1913, 712-714*)

Apport. — Cie frse d'études et d'entreprises coloniales.
Georges Raverat, pdt ; Edouard Bunge, Henri Ehrmann, Lucien Mellier, Jean Micard, Alexis Mols, Methold Sidney Parry, Charles Poirson, Ernest Siegfried.

Annuaire Desfossés 1914, p. 971 :
Caoutchoucs de Padang
Conseil : Edouard Bunge, Lucien Mellier, Jean Micard, Alexis Mols, F. Maus, Charles Poirson, Georges Raverat.

Caoutchouc de Padang
(*Paris-Capital, octobre 1916*)

L'ensemble des produits de cette société s'est élevé pendant l'exercice clos le 30 novembre 1915 à 524.720 francs au lieu de 223.908 francs en 1913-1914. Après déduction des frais d'exploitation (339.360 francs), des frais généraux en Europe (22.015 francs) et de la perte sur intérêts et agios (1.429 fr.), le bénéfice net de l'exercice ressort à 162.886 francs au lieu d'une perte de 2.769 francs précédemment.

En tenant compte du report antérieur de 82.482 francs le solde disponible ressort à 245.568 francs. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée du 27 septembre prochain de prélever sur ce solde une somme de 100.000 francs pour constituer une provision de change. Le surplus ira à des amortissements ou sera reporté à nouveau.

CAOUTCHOUCS DE PADANG
(La Cote de la Bourse et de la banque, 9 novembre 1916)

Ainsi que nous l'avons annoncé récemment, les bénéfices bruts réalisés en 1914-1915 par la Compagnie des Caoutchoucs de Padang s'élèvent à 525.720 fr. contre 223.907 l'an dernier. Déduction faite des charges, le bénéfice net ressort à 162.886 fr. contre une perte de 2.769 13 précédemment.

Après l'adjonction du report antérieur, le solde disponible s'établit à 245.368 fr.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée générale du 27 septembre a décidé de ne distribuer aucun dividende et d'affecter le solde aux prélèvements suivants : 8.144 fr. à la réserve légale, 100.000 fr. à une réserve spéciale pour parer aux fluctuations du change ; une somme de 137.224 fr. a été reportée à nouveau.

Dans son rapport, le conseil remarque que le produit des ventes de caoutchouc a dépassé, dans une mesure appréciable, les frais d'exploitation et la part des frais généraux en Europe. Le conseil espère que cette différence s'accroîtra de plus en plus dorénavant. La production a également progressé ; elle a atteint 86.293 kilogrammes, contre 36.000 kilogrammes précédemment.

Fin 1915, 918 acres 27 étaient en production contre une superficie plantée de 6.718 acres 70 en 1914-15. Le conseil va mettre en valeur graduellement les 5.800 acres 43 restant, ce qui augmentera forcément la production de la société. L'élévation de la récolte pour l'exercice actuellement en cours est de 170.000 kg.

La situation financière de la société ressort de la comparaison suivante des deux derniers bilans arrêtés au 30 novembre 1914 et 1915 :

	1914	1915
ACTIF		
Caisses et banques :		
En Europe	317.775	20.114
À Sumatra	21.429	3.807
Avance d'impôt sur le revenu	21.306	—
Portefeuille	25.000	25.000
Débiteurs divers :		
En Europe	11.137	40.089
À Sumatra	57.575	32.494
Caoutchouc en stock et en route	115.026	212.582
Propriété à Sumatra :		
A. Valeur au 30 novembre précédent :		
Concession de Tanah Besilh	2.728.349	2.918.012
Lima Pocloch	2.689.938	3.096.496
B. Dépenses de mise en valeur pendant l'exercice :		

Concession de Tanah Besilh	189.662	172 945
Concession Lima Pocloeh	408 558	457.697
Impôt avancé au Trésor	—	46 962
	<u>6.645.756</u>	<u>7.223.188</u>
PASSIF		
Capital	6 500.000	6 500 000
Réserve légale	6.845	6 845
Somme exigible sur titres non libérés du Portefeuille	17.500	19.500
Créditeurs divers :		
En Europe	38.019	403 807
À Sumatra	910	54.663
Profits et pertes	82 482	245 368
	<u>6.645.756</u>	<u>7.223.188</u>

Pour faire face à 476.000 fr. d'engagements divers, la société dispose de 556.000 fr. d'actif disponible et réalisable.

Annuaire Desfossés 1917, p. 971 :

Caoutchoucs de Padang

Conseil : Edouard Bunge, H. Charbonnel, Lucien Mellier, Alexis Mols, F. Maus, Charles Poirson, Georges Raverat.

CAOUTCHOUCS DE PADANG

(*Le Petit Bleu*, 21 avril 1917)

Les cours sont activement poussés pour permettre d'émettre à un prix élevé pour un million et demi d'actions nouvelles.

On annonce que la Compagnie des Caoutchoucs de Padang projette une augmentation de capital de 1.500.000 fr. qui porterait celui-ci à 8 millions de francs puisqu'il fut, dès l'origine, de 6 millions 1/2, son chiffre actuel, en 65.000 actions de 100 fr. nominal.

C'est à la proximité de cette opération que l'on peut, sans grand risque de se tromper, attribuer la hausse imprimée à l'action Padang, qui après avoir valu 80 fr. en 1912, a été portée, en quelques semaines, des environs de 200 fr. vers 300 fr. les unités, tandis que les coupures de 25 titres se sont cotées en dernier lieu à 69 fr. — cours qui figurait il y a quelques jours encore à la cote mais que l'on a préféré faire disparaître pour éviter sans doute un rapprochement bien suggestif. Cet écart entre les cours des unités et des coupures, qui représente près de deux fois et demie la valeur nominale de l'action Padang, n'est pas, en tout cas, sans suggérer quelques réserves, il faut en convenir.

Elles s'imposent d'autant plus que jusqu'ici, la Padang n'a tenu aucune des promesses alléchantes dont fut accompagnée son introduction avec, pour banquiers, la Banque de l'Union Parisienne et le Comptoir industriel et colonial que le procès

Deperdussin remettait l'autre jour en vedette, et peut-être pas uniquement à son avantage.

À l'introduction des actions Padang, dont le conseil fut présidé un moment par M. Ernest Siegfried, frère de l'ancien ministre, des prévisions « mathématiques » annonçaient pour 1913-1914, 4 % de dividende ; 13,23 et 50 % pour les exercices suivants : en fait, nous avons vu finir l'exercice 1913-1914, suivre les autres exercices, sans que le coupon n° 1 ait pu être encore détaché.

Ce ne sont donc pas les copieux dividendes annoncés, mais non distribués jusqu'ici, qui peuvent expliquer les hauts cours pratiqués, la majoration d'environ 200 % qu'ils accusent à l'heure actuelle, et l'explication serait plutôt celle que nous laissons pressentir tout à l'heure.

Le bruit avait couru, tout dernièrement, que l'on donnerait pour le dernier exercice, en raison des bonnes dispositions du marché du caoutchouc, un dividende de 5 fr. par action, puis l'on a fait, peu après, cette réserve que la situation de trésorerie ne permettrait peut-être pas cette répartition : l'augmentation de capital envisagée donne quelque consistance à cette seconde hypothèse.

En tout cas, ce ne serait pas encore une répartition d'un dividende de 5 fr. par action, après six ans d'existence et tant de magnifiques promesses, qui pourrait justifier les cours actuels et même des cours de 50 % inférieurs.

Quant à l'avenir, sous quelque couleur qu'on veuille le présenter, ce n'est pas le fait qu'il y aura un capital supérieur de 1 million 1/2 à rémunérer qui augmentera beaucoup les chances de répartitions copieuses ; cela, c'est une prévision réellement « mathématique ».

En attendant, à une époque comme celle que nous traversons, où le marché à terme a été suspendu pour éviter toute spéculation, la spéculation qui est faite avec les actions Padang n'est rien moins que scandaleuse.

N'y a-t-il donc aucun moyen de l'empêcher ? Personne n'a-t-il donc qualité pour mettre le hola à des combinaisons dont un certain nombre de naïfs sont appelés à être fatalement les victimes, un peu plus tôt, un peu plus tard ?

Caoutchoucs de Padang
(*Le Journal des finances*, 17 novembre 1917)

Les comptes qui seront soumis à l'assemblée font ressortir, pour l'exercice clôturé le 30 novembre 1916. un total de ventes de caoutchouc de 1.649.878 fr. contre 511.781 fr. pour l'exercice précédent. Les frais d'exploitation se sont élevés à 536.565 fr. contre 393.360 fr. et les bénéfices nets, déduction faite, comme l'an dernier, d'une réserve de 100.000 fr. pour fluctuations du change. à 401.409 fr. contre 162.886 fr. Avec le report antérieur de 137.224 fr., le total disponible ressort à 538.633 contre 215.368 francs. Le conseil proposera à l'assemblée de répartir par action, un dividende de 5 % ou 5 fr., qui absorbera 325.000 fr.

La production d'octobre a été de 24.215 livres contre 21.527 en septembre.

CAOUTCHOUCS DE PADANG
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 septembre 1918)

Les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 26 septembre 1918, sous la présidence de M. Charles Poirson.

Il résulte du rapport présenté par le conseil d'administration que les résultats de l'exploitation ont été satisfaisants, malgré les difficultés créées par le manque de fret et les diverses modifications apportées aux réglementations pour les transports.

La production a été satisfaisante et a dépassé toutes les prévisions. La récolte totale a été de 369.951 kg.

Le bénéfice net de l'exercice 1917 ressort à 730.450 francs.

Le conseil propose d'affecter 5 % à la réserve soit 71.581 francs ; d'attribuer 6 % aux actions, soit 480 000 francs, et de consacrer à la réserve extraordinaire la somme de 192.574 francs.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé cette répartition. Elle a réélu M. Georges Raverat, administrateur sortant.

1919 : BUNGE SE RETIRE DE LA SOCFIN AU PROFIT DU GROUPE RIVAUD-HALLET

NOTES ET VALEURS DU JOUR

(La Cote de la Bourse et de la banque, 23 septembre 1919)

Dans le groupe des valeurs de caoutchouc, l'action Padang reste en vedette, à 460 fr. en ferme tendance. On sait qu'il s'agit d'une des rares affaires françaises de caoutchouc de plantation en Malaisie. Il y a un mois, dans une étude que nous avons publiée, nous avons signalé cette valeur à l'attention de nos lecteurs en raison des perspectives d'avenir qu'elle présente. Elle valait à ce moment 385 fr.

L'entreprise est à un capital relativement modeste par rapport à celui mis en œuvre par les sociétés similaires ; l'acre plantée de la Malacca, par exemple, a exigé une mise de fonds presque triple. En outre, le prix de revient est parmi les plus bas. puisqu'il a fléchi de 1914 à 1917 de 1 fl. 12 à 0 fl. 51. Enfin, lorsque la concession tout entière se trouvera en rendement normal, on estime que la production de la Padang sera environ quadruple de celle du dernier exercice. C'est sur ces éléments que repose le mouvement actuel et la faveur qui s'attache présentement à ce titre.

PADANG

(L'Information financière, économique et politique, 2 octobre 1919)

Les actionnaires de cette Société se sont réunis le 30 septembre en assemblée générale sous la présidence de M. de Rivaud.

Le rapport présenté par le conseil d'administration, pour la période s'étendant du 1^{er} décembre 1917 au 30 novembre 1918, rappelle que la baisse du caoutchouc s'est encore accentuée. En outre, les difficultés d'expédition ont été accrues du fait de l'ingérence gouvernementale et des réglementations étroites imposées aux producteurs de caoutchouc. C'est ainsi qu'un lot de 300 tonnes, correspondant à un peu plus de la moitié de la production de l'année, est resté immobilisé pendant quatre mois à Singapour et n'est arrivé à Marseille qu'au mois d'avril 1918 où les opérations de débarquement et de réexpédition ont duré trois mois.

L'embouteillage prolongé du port de Marseille a entravé les ventes dans des proportions telles qu'actuellement, une partie du lot n'est pas encore réalisée.

À Sumatra, l'exploitation et l'entretien des plantations de la Compagnie ont été très satisfaisants. La surface plantée en hévéas s'élevait au 30 novembre 1918 à 6.388 acres

78 dont 342 acres 56 plantées en ficus. En outre, 116 acres ont été défrichées en vue de l'extension des plantations.

La progression des récoltes demeure satisfaisante. En voici le tableau résumé :

1912-13	5.000
1913-14	36.000
1914-15	86.293
1915-16	186.634
1916-17	359.881
1917-18	542.914

Pour l'exercice actuel, il est prévu une récolte dépassant 619.000 kilos.

La vente de la récolte de 1917-18 a produit 2.308.193 francs.

L'amortissement du compte « Plantations » a été amorcé l'année dernière par la création d'une réserve à laquelle il a été affecté un million de francs. Le conseil propose d'y porter cette année 260.000 francs.

Le solde créditeur du compte de profits et pertes se chiffre par 884.347 fr., permettant au conseil de proposer la répartition d'un dividende brut de 7 %.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé cette répartition. Elle a donné quitus de leur gestion à MM. Poirson, Bunge, Maus et Mols, administrateurs démissionnaires, et a ratifié la nomination provisoirement faite par le conseil de MM. André Berthelot ⁸, comte de Rivaud, O de Rivaud, J. Pernotte, A. Hallet.

M. Molinier a été nommé commissaire des comptes.

Annuaire Desfossés 1920, p. 968 :

Caoutchoucs de Padang

Conseil : A. Berthelot, J. Devisscher, E. Ehrmann, H. [sic] Hallet, J. Pernotte, O. de Rivaud, comte de Rivaud, R. Sautter, Ernest Siegfried, H. Charbonnel, L. Mellier, G. Raverat.

CAOUTCHOUCS DE PADANG

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 mars 1920)

Le septième exercice de cette Compagnie comprend la période écoulee entre le 1^{er} décembre 1917 et le 30 novembre 1918, c'est-à-dire les derniers douze mois de la guerre. Pendant ce temps, la baisse des prix du caoutchouc s'est encore accentuée et les difficultés d'exploitation se sont accrues, dit le rapport du conseil, en raison de l'ingérence administrative et des restrictions imposées aux producteurs. De plus, des frais résultant de la guerre ont aussi pesé sur l'exercice. C'est ainsi que 300 tonnes de caoutchouc, c'est-à-dire la moitié de la production de l'exercice, a été immobilisée à Singapour pendant quatre mois, puis à Marseille pendant trois mois, d'où, pour la Compagnie des Caoutchoucs de Padang, une révision désavantageuse de ses marchés à

⁸ André Berthelot (1862-1938) : professeur en histoire des religions, homme politique, promoteur du métro de Paris, administrateur de sociétés, président de la Banque industrielle de Chine (1913-1921). Voir [encadré](#).

livrer et un tel retard dans ses ventes pour le surplus que celles-ci n'étaient pas encore liquidées à la fin de septembre dernier.

Cependant, depuis 1915, la production est passée de 186.634 kg à 359.881 kg. et 542.914 kg. ; la récolte prévue au 30 novembre 1919 est de 619.000 kg. au minimum. Quant au bénéfice net de l'exercice clos le 30 novembre dernier, il s'élève à 884.348 fr. contre 730.450 fr. Comme le font ressortir les comptes de Profits et Pertes rapprochés ci-dessous :

	1917	1918
CHARGES		
Frais d'exploitation	809.114	1.308.039
Part personnel et financière	122.524	—
Frais généraux en Europe	23.365	35.827
Intérêts et agios	1.982	—
Amort. frais d'augm. de capital	—	16.415
Réserve pour fluctuat. du change	119.425	106.501
Prime de souscription	750.000 00	—
Prélèvement sur bénéfices	250.000	—
Total	<u>2.166.410</u>	<u>1.466.782</u>
PRODUITS		
Prime sur actions nouvelles	750.000	—
Revenus divers	9.385	42.936
Ventes de caoutchouc	2.137.475	2.308.194
Total des produits	2.896.860	2.351.130
Rappel des Charges	<u>2.166.410</u>	<u>1.466.782</u>
Bénéfice de l'exercice	730.410	884.348
Report antérieur	130.608	323.143
Solde distribuable	<u>861.058</u>	<u>1.207.491</u>

L'augmentation des bénéfices atteint, comme on le voit, 150.000 fr., mais la dotation aux réserves par prélèvement sur les bénéfices a été de 123.000 fr. seulement contre 369.000. il en résulte que 560.800 fr. ont pu être répartis entre les actions.

Le dividende de Padang a donc été fixé, pour l'exercice au 30 novembre 1918, à 7 ; il a été payé le 15 octobre 1919 contre remise du coupon n° 3.

Après les attributions statutaires et celle de 106.500 fr. nécessaire pour ramener à 300.000 fr. la réserve de fluctuation des changes, le report à nouveau est de 317.260 fr.

Le compte de Profits et Pertes ci-dessus donne une idée de la situation sociale au point de vue financier. D'autre part, d'après le bilan, le compte particulièrement important compris sous la rubrique « Propriétés à Sumatra » est passé de 8.237.213 fr. à 9.128.515 fr. Cette différence montre qu'une partie des bénéfices accumulés a été affectée à l'extension du domaine ; les plantations de Tanah-Besih entrent dans ce

compte pour 3.287.881 fr., celles de Lima-Poloeh pour 2.001.050 fr. Le surplus représente des bâtiments, machines et stocks, largement amortis chaque année.

C'est ainsi que cet amortissement a été, l'année dernière, de 1 million dont 250.000 fr. prélevés sur les bénéfices ; le surplus provenant de la prime sur l'émission qui a porté le capital social de 8 à 15 millions comme nous l'avons annoncé à la date du 23 décembre dernier. Cette réserve a reçu, au cours du dernier exercice, par prélèvement aussi sur les bénéfices, 250.000 fr. ; elle atteint donc déjà 1.250.000 fr. Les fluctuations des autres postes sont d'importance secondaire et résultent normalement de la marche de la Compagnie. D'ailleurs, les bénéfices nets sont susceptibles de s'accroître très sensiblement avec la production, par l'extension de la surface cultivée qui n'est actuellement que du tiers environ du domaine social, par l'extension de la surface mise en récolte et par l'effet du temps sur le rendement des arbres.

L'affaire de Padang est jeune ; elle promet un large développement industriel. Française, elle est la seule qui, aux Indes Néerlandaise, ne fasse pas partie du groupe Sumatra, Tapanoëlie, Siboga et autres.

La Financière des Caoutchoucs a pris une large part à la création de Padang. Aussi certains changements intervenus dans l'administration de la « Financière » ont eu pour conséquence la démission de plusieurs administrateurs de Padang qui ont été remplacés par MM. André Berthelot, le comte de Rivaud, O. de Rivaud, Joseph Pernotte, Adrien Hallet. L'assemblée a réélu aussi M. Molinier, en qualité de commissaire.

[Caoutchoucs de Padang]
(Le Journal des finances, 30 avril 1920)

Pour les raisons générales que nous venons d'indiquer à propos du prix du caoutchouc, l'action PADANG à 584 fr. est en baisse sur ses plus hauts cours.

Cependant, cette affaire une des rares Compagnies françaises de plantation de caoutchouc, est des plus intéressantes.

Ses possibilités de développement sont considérables. Les concessions de Lima et de Tanah Besih ont une superficie totale d'environ 20.000 acres (1 acre = 0.40 d'hectare). Sur ce total, à la fin de l'exercice 1919, 13.387 acres n'étaient encore ni défrichés, ni plantés, et la superficie saignée ne représentait que 50 % de la superficie plantée. De plus, les arbres sont jeunes et leur rendement est capable de s'accroître de 50 % environ. La production qui, au dernier exercice, était de 10 kilogr. par action, augmentera donc très rapidement, mais tandis que la production se développe, le prix de revient, actuellement inférieur à 1 florin par kilogr., s'abaisse.

D'autre part, la PADANG a, par décision d'une assemblée générale extraordinaire du 20 décembre dernier, voté une augmentation de capital de 8 à 15 millions par la création de 70.000 actions nouvelles de 100 francs dont 30.000 seront remises en rémunération de son actif à la Piassa Cœlæ Rubber qui possède à Java un domaine d'environ 10.000 acres dont 3.200 plantés.

Le surplus de l'augmentation de capital sera affecté à la mise en valeur des terrains encore en réserve. La société va, en effet, planter 500 hectares de plus en caoutchouc et 1.000 hectares en palmiers à huile.

On voit par ce qui précède combien pourra être augmentée la production qui, de 5.000 kg. de caoutchouc pour l'exercice 1912-1913, est passée à 674.221 pour l'exercice 1918-1919. Pour la période de 1912-1913 à 1917-1918, les bénéfices nets ont crû de fr. 125.117 à 2.851.180 et les bénéfices nets de fr. 104.117 à 884.348, chiffre auquel il convient d'ajouter pour le même exercice 350.501 fr. d'amortissement. (On ne connaît pas encore exactement les chiffres pour l'exercice clos au 30 novembre 1919).

Le bilan est très sain. Le dividende pour l'exercice 1917-1918 a été de 7 francs seulement.

Mais il ne faut pas oublier que cette affaire arrive maintenant au tournant intéressant qui, dans toutes les entreprises de plantation de caoutchouc, se place environ 10 ans après la création.

Voici les modalités de l'augmentation de capital de la PADANG actuellement en cours :

À la suite de l'autorisation ministérielle parue dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 12 avril 1920, le capital de cette compagnie est porté de 8 millions de francs à 15 millions de francs par la création de 70.000 actions de 100 francs chacune.

Les actions à souscrire en numéraire sont réservées aux anciens actionnaires à raison de quatre actions nouvelles pour onze anciennes, ou une pour trois. Ces actions sont émises au prix de 150 francs à verser lors de la souscription.

Le droit de souscription est constaté par la remise du coupon n° 4 des actions. Ce droit pourra s'exercer jusqu'au 15 mai 1920 inclus.

Les souscriptions seront reçues au siège social de la Compagnie, 7, rue des Italiens ; à la Banque industrielle de Chine*, 74, rue Saint-Lazare ; à la Compagnie française d'études et d'entreprises coloniales, 7, rue des Italiens ; chez MM. Rivaud-Lebel et C^{ie}, 6, rue du Hanovre ; à la Banque des Colonies, 59, rue de Namur, à Bruxelles.

Des Havrais dans les sociétés indochinoises

(Claude Malon, *Le Havre colonial de 1880 à 1960*, thèse de doctorat d'histoire, dir.

Dominique Barjot, Université Paris-IV-Sorbonne, 2001, 5 vol, 1.450 p.)

[254] Georges Raverat, l'homme fort du caoutchouc au Havre, n'a pas tout misé sur l'Afrique. Il est, en 1920, vice-président de la Compagnie des caoutchoucs de Padang, associé avec Siegfried et Mellier une fois de plus, au groupe Rivaud [...].

[255] Il n'y a plus de Havrais dans la Compagnie des caoutchoucs de Padang après Ernest Siegfried [1843-1927][erreur : voir ci-dessous Henry Charbonnel et Lucien Melier].

Assemblées générales d'actionnaires

CAOUTCHOUCS DE PADANG

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 juin 1921)

L'assemblée de la Compagnie des Caoutchoucs de Padang tenue hier 16 juin a approuvé les résultats de l'exercice écoulé dont nous avons donné un exposé succinct dans notre numéro du 2 courant. Rappelons que les bénéfices nets ressortent à 1 million 305.959 fr. contre 1.701.834. Ce solde créditeur est reporté à nouveau alors qu'il avait été réparti 12 fr. par action l'an dernier.

Dans son rapport, le conseil constate que l'exercice a été marqué par une baisse considérable des cours du caoutchouc, due en partie à la fermeture totale ou partielle de pays gros consommateurs, mais principalement à la crise qui a sévi sur l'ensemble de l'industrie mondiale, tout particulièrement sur l'industrie automobile. Malgré les mesures prises pour limiter la production du caoutchouc à la plantation, les stocks se sont accumulés, et la baisse s'est continuée d'une manière continue jusqu'aujourd'hui.

En présence de cette situation, le conseil d'administration a jugé prudent de s'orienter vers la culture du palmier à huile.

Les plantations de la Compagnie présentent actuellement la situation suivante : en hévéas, 4.292 hectares ; en ficus, 138 hectares ; en palmiers à huile, 23 hectares. En outre, sur la cession [*sic* : *section*] de Tanah Gamboes, 500 hectares sont préparés ou en cours de préparation pour être plantés également en palmiers à huile.

La progression des récoltes demeure satisfaisante. La récolte du dernier exercice a dépassé les prévisions de 41.175 kg. Pour l'exercice qui se terminera le 30 novembre prochain, il est prévu une récolte de 1.123.723 kg.

Au cours de l'exercice, les frais d'exploitation ont été particulièrement élevés. Le gouvernement des Indes Néerlandaises a cru devoir monopoliser les achats de riz, base de l'alimentation du personnel de la Compagnie. Cette intervention étatique a produit ses effets habituels : achats importants au moment du plus haut prix. La Compagnie a été obligée de supporter les conséquences de cette politique, et contrainte de payer le riz à un prix voisin de 3 fr. 50 le kilogramme.

Ajoutons que, en réponse à un actionnaire, l'administrateur délégué a déclaré que pour remédier à la crise du caoutchouc, la société allait préparer la plantation de 500 hectares de palmiers à huile. Ces palmiers produisent au bout de 4 ans.

SI NOUS REPARLIONS DE L'AFFAIRE BERTHELOT & CIE

La « diplomatie républicaine »
par Louis SERGE
(*L'Humanité*, 17 août 1921)

.....
M. André Berthelot [est] un membre de l'oligarchie financière, et il a présidé aux mésaventures de la Banque industrielle de Chine. Il est, du reste, dans nombre d'autres affaires financières : président de la Compagnie des caoutchoucs de Padang, une affaire de haute spéculation, où il voisine avec M. Raoul Sautter, de l'affaire des carbures ; administrateur de l'Union française [des fabriques] d'engrais et de produits chimiques, ce qui ne doit pas le mettre mal avec M. Dior, phosphatier et ministre ; président de la Société financière des caoutchoucs, aussi spéculative que Padang ; administrateur de l'excellente Banque Ottomane, qui a toujours à peu près l'équipe du temps où il y avait côte à côte Français, Anglais et Austro-Allemands, qui fait des avances aux Turcs (sans doute pour la guerre gréco-turque) et qui a de gros intérêts en Syrie, par sa filiale la Banque de Syrie.

.....
Compagnie des Caoutchoucs de Padang
(Côte Est de Sumatra)
(*La Journée industrielle*, 10 janvier 1922)

Une assemblée extraordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 7, rue des Italiens, a eu lieu hier, sous la présidence de M. André Berthelot, président du conseil d'administration, assisté de MM. Olivier de Rivaud, représentant la Société Financière des Caoutchoucs, et Adrien Hallet, représentant la Banque des Colonies, scrutateurs.

L'assemblée, après discussion, a autorisé le conseil à procéder à l'augmentation du capital social, qui sera porté de 15 à 20 millions, par la création de 50.000 actions nouvelles de 100 fr., émises au taux de 106 fr. (la prime de 6 fr. étant destinée à couvrir les frais d'émission), les droits des anciens actionnaires étant réservés pour une action

nouvelle contre trois anciennes, sur présentation du coupon n° 6. L'émission aura lieu du 15 janvier au 15 février.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Le but de cette augmentation de capital est la continuation des travaux de premier établissement. À l'heure actuelle, les disponibilités ayant été en partie affectées à ces travaux dont elles n'étaient pas la destination naturelle, il convient de restituer à la trésorerie les ressources employées momentanément à des travaux de développement. Le surplus restant disponible sera affecté directement aux travaux d'extension.

Le programme du conseil d'administration est d'arriver le plus vite possible à avoir une plantation de 1.000 hectares de palmiers à huile. Sur la concession de Tanah Gamboes, 500 hectares sont déjà plantés en palmiers : le conseil se préoccupe d'atteindre en 1922 une plantation de 600 hectares au minimum.

Il ressort des déclarations de M. André Berthelot, président, que l'exercice clos a été nettement déficitaire, en raison de la baisse des caoutchoucs et de l'augmentation des frais généraux et d'exploitation.

Pour remédier à cette situation, le conseil s'est efforcé de comprimer les dépenses et des résultats importants ont été obtenus dans ce sens. Le nombre des agents européens et des coolies a été notablement réduit. En outre, à la suite du voyage de M. Hallet, administrateur délégué, en Malaisie, on peut considérer que, dans la période actuelle, le prix de revient des caoutchoucs a été abaissé sensiblement au-dessous des prix de revient actuels des sociétés similaires.

Il est probable, néanmoins, que le déficit de l'exercice surpassera le report à nouveau qui était, à la dernière situation, de 1.600.000 francs.

Les immobilisations ont passé d'un exercice à l'autre de 18 à 22 ou 33 millions. Les disponibilités se trouvent donc à peu près complètement absorbées. Pour le cas où la situation actuelle, qui s'améliore sensiblement depuis quelques mois, reviendrait à ce qu'elle était il y a six mois, c'est-à-dire à une exploitation déficitaire, il faut prévoir des besoins de trésorerie, non seulement pour couvrir les pertes possibles, mais encore pour permettre de continuer la plantation de palmiers à huile dont la constitution a été décidée, et dont l'abandon serait une perte sèche pour la société.

Il faut donc, ajoute M. Berthelot, rétablir l'entreprise sur deux bases : la base « caoutchoucs » et la base « palmiers à huile ». Il eût paru imprudent d'escompter un redressement, de la situation que l'on peut toutefois espérer mais qu'il est impossible de certifier. Ainsi, l'augmentation de capital apparaît comme une mesure de sécurité.

Le conseil estime que les immobilisations nouvelles à faire en 1922 seront moins importantes que celles du précédent exercice, les plus grosses d'entre elles, le déboisement et la mise en exploitation des palmiers à huile, qui ont entraîné des dépenses considérables, étant effectuées. Il y a environ 15 mois que les terrains ont été préparés en vue de la plantation, et 4 ou 5 ans d'attente sont encore nécessaires pour obtenir la première récolte abondante. L'exploitation est entrée dans une période normale, permettant d'espérer pour l'exercice qui s'ouvre une conclusion plus satisfaisante que celle de l'exercice qui vient de se clore.

Padang

(*Le Journal des chemins de fer*, 12 août 1922, p. 258)

L'assemblée des actionnaires tenue le 29 juin a approuvé les rapports et les comptes de l'ex. 1920-1921, laissant apparaître un solde déficitaire de 948.676 fr., qui, affecté au report créditeur de l'ex. précédent de 1.600.989 fr., ramène le solde créditeur du compte Profits et pertes à 652.312 fr.

Le rapport donne des détails intéressants concernant les diverses plantations de la soc. à Sumatra.

À la fin de l'ex. écoulé, les plantations d'hévéas couvraient une superficie totale de 3.625 hectares, celles des palmiers à huile 532 hectares et celles de fucus 7.247 hect., soit au total de 11.743 hect. 86 % de la surface totale des concessions st plantés.

Les récoltes de caoutchouc se st élevées à 1.019.014 kg et celles d'huile de palme à 2.090 kg.

Pour l'ex. en cours, les estimations concernant le caoutchouc prévoient une récolte d'environ 1.100.000 kg.

Au sujet des résultats du dernier exercice, le rapport du conseil expose qu'ils st dus, d'une part, à la crise générale qui a provoqué une baisse des cours du caoutchouc et, en second lieu, à la politique étatiste du gouvernement hollandais, qui a centralisé la vente des riz et a, de ce fait, occasionné des dépenses importantes à la soc., le riz étant la base de l'alimentation des travailleurs indigènes. Le gouvernement a néanmoins fait partiellement droit aux protestations de la société et lui a restitué sur les prix payés p. les achats de riz une somme de 388.541 fr.

Le conseil signale, en outre, que, pour l'année 1922, il a comprimé dans la mesure du possible les frais généraux et d'exploitation, suspendant l'exploitation des lots de jeunes arbres et développant au contraire l'exploitation des palmiers à huile, qui paraît devoir être très rémunératrice. L'ex. en cours s'annonce comme devant être d'un meilleur rendement que le précédent, grâce, notamment, à des ventes à terme qui ont fait profiter la société de la hausse légère des cours du caoutchouc.

Annuaire Desfossés 1923, p. 1079 :

Caoutchoucs de Padang

Conseil : A. Berthelot, A. Hallet, O. de Rivaud, comte de Rivaud, R. Sautter, Ernest Siegfried, H. Charbonnel, L. Mellier, G. Raverat.

CAOUTCHOUCS DE PADANG

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 29 mai 1923)

Les comptes de l'exercice écoulé des Caoutchoucs de Padang font apparaître un bénéfice de 2 millions environ, permettant la distribution d'un dividende de 8 %, soit 8 fr. par action. Rappelons que l'exercice précédent s'était soldé par un déficit de 948.677 fr., amorti par le report antérieur. Le dernier dividende distribué, qui était de 12 fr., remonte à l'exercice 1918-1919.

Qui êtes-vous ? 1924

SAUTTER (Raoul), administrateur de sociétés diverses.

65, rue du Rocher, T. : Wagram 33-78 ; et villa La Ruche, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), T. : 28.

Vice-président du conseil d'administration de la [Compagnie française d'études et d'entreprises coloniales...](#) Administrateur de la [Compagnie des caoutchoucs de Padang](#), etc.

Marié à M^{lle} Berger.

[Né en 1871. Fils de Charles Sautter, membre en 1863 du premier conseil d'administration du Crédit lyonnais, directeur de son bureau de Paris, puis directeur et administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas (BPPB)] [† 8 novembre 1932].

DANS LA LEGION D'HONNEUR
MINISTÈRE DES COLONIES
(*Journal officiel de la République française*, 12 mars 1924)
(*Les Annales coloniales*, 13 mars 1924)

Officier (au titre civil)

Micard (*Jean-François-Nicolas*), président de Société industrielle et agricole coloniale
[de Pointe-à-Pitre]. Chevalier du 29 octobre 1889.

CAOUTCHOUCS DE PADANG
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 avril 1924)

Les comptes de l'exercice 1923 de la Société des Caoutchoucs de Padang se soldent par un bénéfice net de 4.655.479 fr. au lieu de 1.457.123 fr. pour l'exercice précédent. Le conseil proposera à l'assemblée du 1^{er} mai la répartition d'un dividende de 20 fr. par action, contre 8 fr. l'an dernier.

COMPAGNIE DES CAOUTCHOUCS DE PADANG

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 1924
(*La Vie financière*, 2 mai 1924)

Les bénéfices de l'exercice atteignent 4.655.479 fr. 20, contre 1.457.123 fr. 46 pour l'exercice précédent. Le dividende est porté de 8 à 20 fr. par action.

Séance présidée par M. Olivier de Rivaud, assisté comme scrutateurs des deux plus forts actionnaires présents, M. Raoul Perreau et le représentant de la Société financière des caoutchoucs.

M. Sonnery remplit les fonctions de secrétaire.

60.803 actions sont présentes ou représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons l'honneur, messieurs, de vous soumettre ci-après les comptes du onzième exercice social, qui comprend la période écoulée entre le 1^{er} décembre 1922 et le 30 novembre 1923.

Les cours du caoutchouc cotés à Londres, qui, au début de l'exercice, étaient de 14 pence la livre anglaise, se sont élevés en janvier 1923, grâce aux mesures de restriction votées par le gouvernement anglais, jusqu'à 18 pence. Par la suite, ces cours ont légèrement fléchi, donnant une moyenne de 15 pence 1 2 pour l'année écoulée.

Le rapport général annuel de l'agent inspecteur à Sumatra de la Société financière des Caoutchoucs résume les résultats satisfaisants de l'exploitation de vos concessions.

Comme chaque année, nous vous donnons ci-après le résumé de ce rapport :

(*Lecture est donnée du résumé de ce rapport*)

La production

Comme vous l'avez entendu, la surface plantée au 30 novembre 1923 était de :

Hévéas	3.722 hectares
Ficus	138 —
Palmiers	1.142 —

La diminution sur l'exercice précédent du chiffre d'hectares plantés en hévéas provient de l'abandon qui a été fait de 103 hectares dont la situation rendait l'exploitation onéreuse. Ces hectares abandonnés seront remplacés au cours du prochain exercice.

Le tableau ci-après donne la quantité de caoutchouc récolté depuis la fondation de la Société :

Exercice	Kg
1912-1913	5.000
1913-1914	36.293
1914-1915	86.000
1915-1916	186.634
1916-1917	359.881
1917-1918	542.914
1918-1919	674.301
1919-1920	988.114
1920-1921	1.019.074
1921-1922	1.104.282
1922-1923	1.312.968

Le tableau suivant donne, pour les neuf dernières années, le nombre total d'hectares d'hévéas entrés en exploitation et la proportion de la surface exploitée par rapport à la surface totale plantée :

Exercice	Hectares	%
1914-1915	343	14
1915-1916	784	32
1916-1917	1.349	55
1917-1918	1.460	60
1918-1919	2.394	85
1919-1920	3.048	82
1920-1921	3.048	82
1921-1922	3.445	90
1922-1923	3.456	92

Comme les années précédentes, nous avons fait supporter aux frais d'exploitation une part très importante des frais généraux d'Europe et de Sumatra. Après cette affectation, la proportion des frais d'exploitation par rapport aux recettes s'établit comme suit:

Exercice 1914-1915 : 339.360 fr. soit 66,30 % du produit net de la vente du caoutchouc :

- Exercice 1915-1916 : 536.565 fr. 28, soit 51,10 % de la même valeur ;
- Exercice 1916-1917 : 899.113 fr. 65, soit 42,65 % de la même valeur ;
- Exercice 1917-1918 : 1.308.039 fr. 68, soit 56,67 % de la même valeur ;
- Exercice 1918-1919 : 1.811.106 fr. 81, soit 43,8 % de la même valeur ;
- Exercice 1919-1920 : 8.892.495 fr. 50, soit 88,86 % de la même valeur ;
- Exercice 1920-1921 : 5.456.342 fr. 56, soit 126 % de la même valeur ;

Exercice 1921-1922 : 3.735.077 fr. 53, soit 72 % de la même valeur :
Exercice 1922 1923. : 4.872.240 fr. 64, soit 49,2 % de la même valeur.
Enfin, la culture des palmiers à huile a été largement développée et la surface plantée atteignait en fin d'exercice 1.142 hectares.

Analyse des comptes

La situation financière de la Compagnie au 30 novembre 1923 est résumée dans les chiffres ci-après :

À l'Actif, les comptes Caisses et Banques, Portefeuille et Débiteurs divers se chiffrent par 9.218.102 15 contre 6.566.935 51

Cette différence provient des bénéfices importants réalisés pendant l'exercice sur la vente du caoutchouc produit.

Dans le poste Caisse et banque figure notre compte courant chez la Société Financière des Caoutchoucs pour une somme de 2.564.349 24

Ce compte était compris dans nos derniers bilans dans le poste Débiteurs divers.

Notre portefeuille se compose uniquement de rentes françaises, (le bons du Trésor et d'obligations garanties par l'Etat.

Le compte Propriétés à Sumatra est passé de 22.476.330 80
à 23.854.452 99

par suite «les dépenses de mise en valeur qui ont porte particulièrement sur le développement de la plantation de palmiers a huile de Tanah Gamboes.

Nous vous signalons que les deux concessions appelées Piassa Oeloe et Telok Manis ont été réunies sous la même direction le 1^{er} décembre 1923, ce qui a permis de réaliser une économie appréciable.

Au Passif, la Réserve légale passe, à la suite de la décision de la dernière assemblée générale, de 266.188 74

à 339.044 91

La Réserve pour fluctuations du change a été maintenue au taux de 1.107.991 20

Nous vous rappelons à ce sujet que nos immobilisations effectuées en florins à Sumatra ont été décomptées année par année, depuis la création de votre Société, au cours moyen du florin ; elles s'élèvent au 30 novembre 1923 à Fl. 9.074.709 00

ce qui correspond à un cours moyen de 2 fr. 624 pour 1 florin. Il semble donc peu probable que cette Réserve pour fluctuations du change soit appelée à jouer prochainement. Votre conseil a cependant décidé de la maintenir.

La Réserve générale passe à 3.773.037 30 en augmentation de 458.785 fr 48 qui représentent le montant des amortissements de l'exercice sur la valeur de nos plantations. Nous vous rappelons que c'est une précédente assemblée générale qui a décidé de porter annuellement le montant des amortissements sur la valeur des plantations à la Réserve gémirais. La Réserve extraordinaire est maintenue au chiffre de 3.500.000 00

Votre conseil a décidé de créer cette année une Provision pour charges afférentes à l'exercice et a doté ce poste de 738.517 07

qui correspondent aux sommes que nous avons à payer soit au personnel de Sumatra, au titre de l'exercice dont nous vous rendons compte aujourd'hui, soit a l'administration néerlandaise, à titre d'impôt sur le revenu à Sumatra pour les deux derniers exercices. Jusqu'à aujourd'hui, la charge de la participation du personnel de Sumatra aux bénéfices et de l'impôt sur le revenu a payer à Sumatra était supportée par l'exercice suivant, au cours duquel ces sommes étaient effectivement versées. Votre conseil d'administration a cru préférable, en raison en particulier de leur importance, de constituer une provision correspondante au passif de votre bilan.

Le compte de Profits et pertes se totalise par une somme de 10.806.943 79
contre 6.533.993 45

Les Frais d'exploitation, qui comprennent tous les frais relatifs à l'entretien des plantations en rapport, à la récolte et à la préparation du caoutchouc et à la plus grande partie des frais généraux s'élèvent à 4.872.240 64
contre 3.735.077 53

La part des frais généraux en Europe n'est pas comprise dans les frais d'exploitation et correspond pour partie au contrôle de l'exploitation à Sumatra et pour partie à l'administration générale du siège social. Elle s'élève au total à 129.400 27

y compris les jetons de présence et les honoraires des commissaires aux comptes votés par l'assemblée qui figurent dans ce total pour une somme de 54.000 francs.

Nous vous avons donné plus haut, sur les postes Participation aux bénéfices du personnel à Sumatra et Impôt sur le revenu payable à Sumatra, des explications détaillées. Nous vous signalons que, seule, la participation aux bénéfices du personnel à Sumatra pour l'exercice 1922 a été réglée et que le montant des trois autres postes correspond à la provision de 738.517 07

que nous avons faite au passif de votre bilan.

Les ventes du caoutchouc récolté pendant l'exercice s'élèvent à la somme de 9.897.477 15

contre 5.197.134 80

Tout le caoutchouc qui existait en stock le 30 novembre 1923 a été réalisé depuis et le produit exact de ces réalisations est inclus dans le chiffre donnant le produit des ventes.

Enfin, votre conseil d'administration a décidé de grouper, sous la rubrique « Intérêts et bénéfices sur change ». les postes qui figuraient au bilan précédent sous les rubriques « Intérêts et agios » et « Bénéfices sur agios ». À ce poste est inscrite une somme de 663.776 59

contre la somme totale de 407.824 00

pour l'année précédente.

Répartition des bénéfices

Le compte de Profits et Pertes se solde par un bénéfice disponible de 4.655.479 20

non compris le report à nouveau de l'exercice précédent.

Votre conseil d'administration vous propose de répartir comme suit ce bénéfice :

Prélèvement de 5 % pour la réserve légale, soit 232.773 95

Cette réserve se trouvera ainsi portée à 571.818 fr. 87, le solde disponible étant de 4.422.705 25

Sur ce solde, nous vous proposons de prélever la somme nécessaire pour donner aux 200.000 actions un premier dividende de 6 francs, soit 1.200.000 00

Après répartition au conseil de 10 % du surplus, il restera disponible une somme de 2.900.434 75

sur laquelle nous vous proposons de prélever 2.800.000 00

pour permettre la distribution d'un superdividende de 14 francs par action, ce qui portera à 20 francs par action de 100 francs le dividende de l'exercice.

Après ces répartitions, il restera disponible une somme de 100.434 75 qui, ajoutée au solde reporté au 30 novembre 1922, soit 237.410 05

donne un total de 337.844 80

que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Si vous acceptez la répartition que nous vous soumettons, les 200.000 actions de votre Compagnie recevront donc chacune un dividende de 20 francs bruts, qui sera payable à partir du 7 juin 1924 contre remise du coupon n° 8. à raison de :

17 fr. 60 nets pour chaque action nominative ;

16 fr. 846 pour chaque action au porteur.

Conseil d'administration et divers

Au cours de l'exercice, M. André Berthelot, président de votre conseil d'administration depuis 1919, nous a donné sa démission de président du conseil et d'administrateur pour des raisons de convenances personnelles. Votre conseil d'administration lui a exprimé les regrets que lui causait cette détermination. Nous vous demanderons de donner nommément à M. Berthelot quitus de sa gestion.

M. Olivier de Rivaud a été appelé par le conseil d'administration aux fonctions de président.

Vous aurez à nommer vos commissaires aux comptes : MM Robert Busse et René Rouyer, commissaires sortants, se représentent à vos suffrages.

Enfin, nous vous soumettrons, comme d'usage, une résolution ayant pour objet de donner à vos administrateurs qui font en même temps partie d'autres sociétés, les approbations et autorisations exigées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. Il n'a été fait usage de cette autorisation, au cours de l'exercice, que pour des opérations d'ordre courant, notamment en ce qui concerne l'exécution de notre contrat, que vous connaissez, avec la Société financière des caoutchoucs.

BILAN AU 30 NOVEMBRE 1923

34.699.7360 50

.....

LA FUSION [AVORTÉE] PADANG-TERRES ROUGES (*Le Journal des finances*, 7 novembre 1924)

[...] La Société de Padang est sensiblement plus ancienne que celle des Terres-Rouges. Elle a été créée en 1911. Son domaine, situé à Sumatra, se compose de la concession de Lima Poeloeli, de 6.628 hectares, de celle de Tarah Benh, de 1.360 hectares, et des territoires qui lui ont été apportés en 1920 par la Piassa Doloe Rubber à la suite de l'absorption de celle-ci. Ces territoires s'étendent sur 3.755 hectares. L'étendue totale des concessions est donc de 11.743 hectares.

Fixé primitivement à 5.500.000 francs, le capital a été porté en 1916 à 8 millions, en 1919 à 15 millions à la liquidation de la Piassa Deloe Rubber Cy, qui reçut 30.000 actions en représentation de ses apports sur les 70.000 titres émis, les 40.000 autres ayant été émises à 150 fr.

Enfin, en 1922, le capital a été élevé à 20 millions, son chiffre actuel, représenté par 200.000 actions de 100 francs. Il n'existe ni parts de fondateur, ni dette obligataire.

La société a été constituée sous le régime des lois françaises ; les résultats qu'elle a obtenus au point de vue industriel et financier se résument dans le tableau suivant :

(1.000 fr.)	Production de caoutchouc (kg)	Bénéfices nets	Amortiss. - réserves	Divid.
1916-17	360	730	1.000	6
1917-18	542	884		7
1918-19	674	1.701	438	

1918-19	674	1.701	438	
1919-20	988	1.305	1.000	
1921-22	1.104	1.457	188	8
1922-23	1.313	4.605	232	20

L'exercice se termine au 30 novembre. On ne possède aucun renseignement sur les comptes de celui qui va se terminer le mois courant. Pour l'exercice clos le 30 novembre 1923, la surface plantée était de 3.722 hectares en hévéas, de 138 hectares en ficus et 142 en palmiers. [...]

Annuaire Desfossés 1925, p. 1280 :
Caoutchoucs de Padang
Conseil : O. de Rivaud, A. Hallet, comte de Rivaud, R. Sautter, Ernest Siegfried, H. Charbonnel, L. Mellier.

ABSORPTION DE LA **SOCIÉTÉ DU DOMAINE CENTRAL**
plantation à Mi-Hung (Cochinchine)

Padang
(La Liberté, 25 mars 1925)

L'assemblée extraordinaire, tenue le 23 mars, a autorisé le conseil à augmenter le capital de 1 million par création de 10.000 actions d'apport, en rémunération des apports de la Société du Domaine Central, entreprise de plantations et de caoutchouc située en Indochine. Cette augmentation a été décidée sous la condition suspensive de l'assemblée, qui devra ultérieurement ratifier ces apports. L'assemblée a décidé en outre de transférer le siège social à Saïgon. Le président a indiqué que la fusion avec la Société des Terres-Rouges a dû être abandonnée en raison des droits fiscaux qu'il aurait fallu payer, et qui représentaient environ 7 millions. Il a, d'autre part, annoncé que le dividende qui sera proposé à la prochaine assemblée ordinaire sera de 30 francs contre 20 pour l'exercice précédent.

Membres titulaires
(Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc, 13 mai 1925)

Blanchard⁹, 45, r. Barbet, Saïgon, repr. des

⁹ Paul Blanchard : ancien inspecteur de 1^{re} classe des douanes et régies de l'Indochine. Chevalier de la Légion d'honneur après 26 ans de service (*Journal officiel de la République française*, 16 août 1923). Passé au service de la Société financière des caoutchoucs (Socfin). Administrateur et directeur général des Terres-Rouges. Administrateur du Port de commerce de Saïgon, des Caoutchoucs de Padang, de la Compagnie foncière d'Indochine, de la Société foncière et rizicole de Soctrang. Membre (1926), vice-président (1927), président (1929-1930) du Conseil colonial. Réélu conseiller colonial en 1930 mais abandonnant la présidence à M^e Mathieu, notaire, pour cause de retour momentané en France. Représentant du conseil colonial au Grand Conseil des intérêts économiques et financières de l'Indochine lors des sessions de 1929 (président), 1930, 1932 et 1933. Vice-président du Syndicat des planteurs de caoutchouc, il en démissionne au printemps 1937 pour cause de retour en France.

- Plantations de Courtenay, Baria, même adresse.
 - Cie du Cambodge, à Chup, même adresse.
 - Cie du Domaine central [absorbée par les Caoutchoucs de Padang], même adresse.
 - Sté des plantations de Cochinchine, même adresse.
 - Sté des plantations des Terres-Rouges, même adresse.
-

(Les Archives commerciales de la France, 27 mai 1925)

Paris. — Modification. — Soc. dite Cie des CAOUTCHOUCS de PADANG (Coté Est de Sumatra), 7, Italiens. — Transfert du siège à Saïgon, 45, Barbet. — 23 mars 1925. — *Petites Affiches*.

Caoutchoucs de Padang
(Bulletin financier et économique de l'Indochine [Mme veuve Biétry],
29 mai 1925)

On connaît officiellement les résultats de la Padang en 1924. Nous pouvons dire que ces résultats sont excellents et que le bilan de cette société est réellement beau.

Les ventes de l'exercice 1924 ont porté sur 15.107.664 fr. contre 9 897.477 en 1925. Les intérêts et produits accessoires ont donné 1.413.076 francs contre 672.050. Les bénéfices nets s'élèvent à 6.675.621 fr. contre 4.655.479.

Dividende proposé, 30 francs contre 20 francs.

D'après le bilan de 1924, en face de 923.733 fr. de crédateurs (contre 347.881 fr. en 1923), la société inscrit 7.981.717 fr. d'espèces en caisse (contre 4.263 001). L'ensemble des réserves et provisions avant répartition s'élève à 11.015.567 fr. contre 9.558.590 francs.

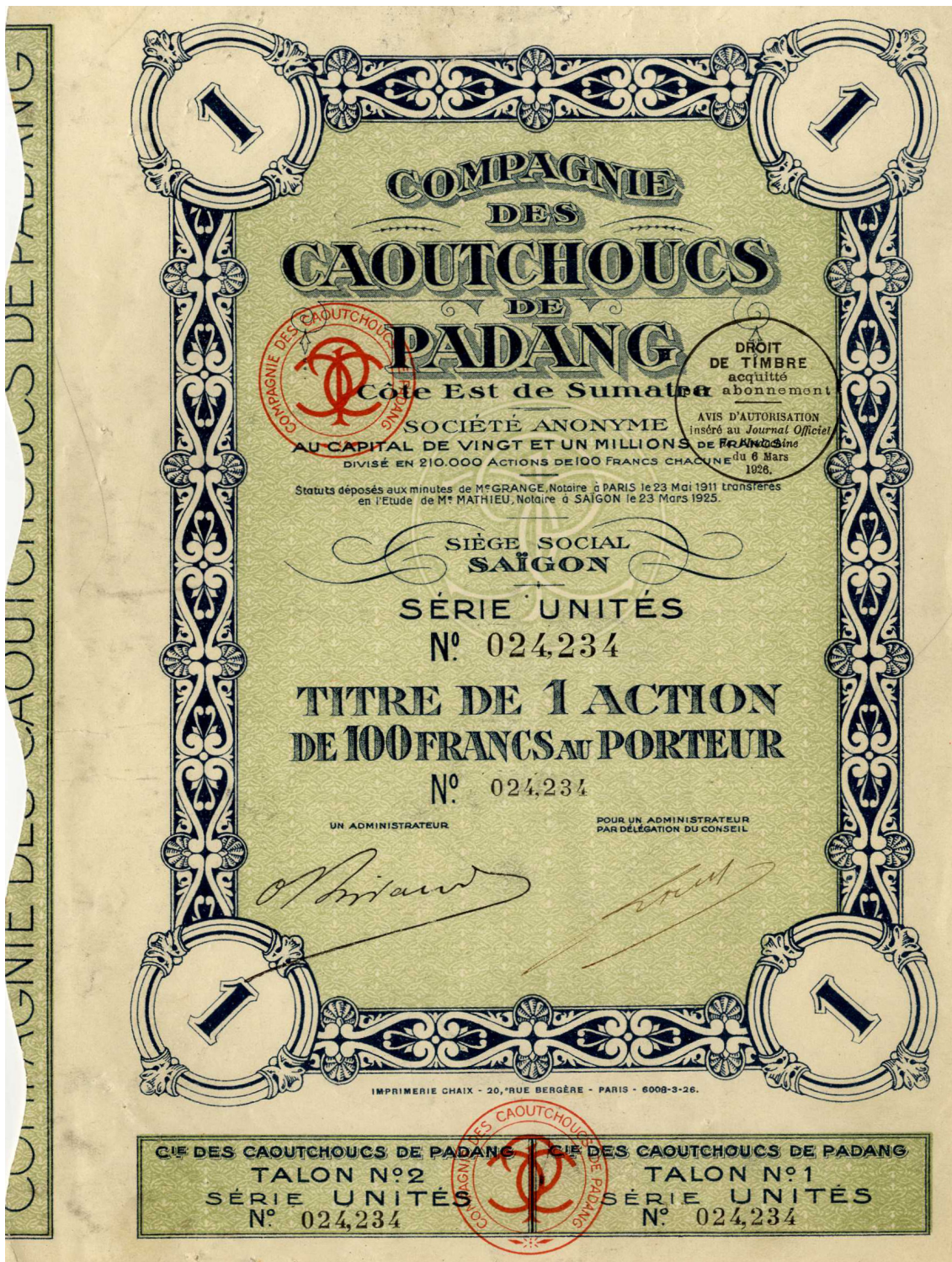
C'est là une très belle affaire.

Nous recommandons aussi les Terres-Rouges.

FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS
(La Cote de la Bourse et de la banque, 10 juillet 1925)

.....
La Compagnie des Caoutchoucs de Padang a produit, l'année dernière, 1.381 tonnes de caoutchouc, contre 1.328 l'année précédente. La production prévue pour 1925 est de 1.400 tonnes, chiffre qui sera vraisemblablement largement dépassé. Les plantations de la compagnie comprennent 3.722 hectares plantés en hévéas et 1.350 en palmiers à huile. La compagnie compte porter cette année la surface plantée en hévéas à 4.000 hectares et celle plantée en palmiers à huile à 2.000 hectares. La palmeraie, dont le développement est splendide, entrera en production dès 1926 et constituera pour la Compagnie des Caoutchoucs de Padang une nouvelle source de bénéfices importants à partir de 1927. Le dividende pour 1921 a été de 30 % contre 20 % en 1923.

1925 : ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ DU DOMAINE CENTRAL À PHU-HUNG
(COCHINCHINE).



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE DES CAOUTCHOUCS DE PADANG
Côte Est de Sumatra

Société anonyme au capital de vingt et un millions de fr.
divisé en 210.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés aux minutes de M^e Grange, notaire à Paris, le 23 mai 1911
transférés en l'étude de M^e Mathieu, notaire à Saïgon, le 23 mars 1925

Droit de timbre acquitté par abonnement Avis d'autorisation inséré au <i>Journal officiel de l'Indochine</i> du 6 mars 1926

Siège social à Saïgon
SÉRIE UNITÉS
N^o 024,234
TITRE DE 1 ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR
N^o 024,234
Un administrateur : Olivier de Rivaud
Pour un administrateur, par délégation du conseil : ?
Impr. Chaix, 20, rue Bergère, Paris.

Caoutchoucs de Padang
(*La Dépêche coloniale*, 24 avril 1926)

L'assemblée ordinaire tenue le 22 avril a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 1925, présentant un bénéfice net de 22.222.563 fr., non compris le report de l'exercice 1924, soit 1.532.330 fr.

Le dividende brut a été taxé à 100 fr. Un acompte de 40 fr. avant été distribué le 10 décembre dernier, le solde sera payable à partir du 10 juin prochain, contre remise du coupon n^o 11, à raison de net 56 fr 40 par action nominative et 55 fr. 50 par action au porteur.

L'assemblée a ratifié la nomination d'administrateurs de MM. Robert Hallet et Philippe Langlois et MM. Raoul Sautter et Ernest Siegfried, administrateurs sortants, ont été réélus.

À la clôture de l'exercice, la surface plantée dans les quatre concessions de la société était de 3.942 hectares dont 3.442 en rapport. Pour les palmiers, la surface plantée était de 2.230 hectares dont 400 entrant en rapport cette année.

L'exploitation de la plantation de ficus, d'une superficie de 138 hectares, a pu être reprise, en raison des cours élevés de la matière.

La récolte totale du caoutchouc a atteint 1.444.027 kg.

Pour 1926, la production est évaluée à 1.415.000 kilos.

Les ventes ont porté sur 620 tonnes pour le premier semestre et 120 tonnes pour le second.

Compagnie des Caoutchoucs de Padang
(COTE EST DE SUMATRA)
Siège social : 45, rue Barbet, Saïgon
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 juin 1926)

En conformité des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 1926, le conseil d'administration de la Compagnie des Caoutchoucs de Padang a décidé de procéder, à partir du 10 juin prochain, à l'échange

des actions anciennes contre les nouvelles actions réparties de 1, 5 et 25 actions et il a chargé de cette opération la Banque Rivaud-Label, 18, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

Le coupon n° 11 sur les actions de la Compagnie des Caoutchoucs de Padang sera payable à partir de cette même date, à raison de : 54 fr. 40 net par action nominative et 55 fr. 50 net par action au porteur.

En conséquence, les actionnaires sont invités à présenter les actions anciennes, coupon n° 11 attaché ou les certificats nominatifs :

Soit à la Banque de l'Union Parisienne, 7, rue Chauchat, Paris, soit à la Banque Rivaud Label, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

Les deux banques, après avoir payé le coupon n° 11, remettront aux porteurs un reçu des titres à échanger chez MM. Rivaud Label, dans les délais rendus nécessaires par le pointage et la vérification des titres.

Le conseil d'administration.

CAOUTCHOUCS DE PADANG (La Cote de la Bourse et de la banque, 29 juillet 1926)

L'exercice 1925 a marqué pour les Caoutchoucs de Padang une sensible amélioration dans les résultats. Les bénéfices réalisés au cours de l'année écoulée s'établissent, en effet, à un chiffre record. Rappelons que le chiffre de produits bruts, qui atteignait 16.520.740 fr. 43 l'année dernière, est passé à 28 million 627.719 fr. 68 ; les charges ayant plutôt diminué, l'amélioration du bénéfice net est encore plus considérable : ce dernier atteint, en effet, 23.222.563 francs 03 contre 8.675.520 fr. 04.

Nos lecteurs se feront une idée du développement pris par l'affaire en consultant les chiffres du tableau ci-dessous : Report Résultat de Amortissements Rendes

Ex.	Report antérieur	Résultat	Amort. et rés.	Divid. total	Divid. par act.
	(en 1.000 fr.)				(en fr.)
1920-21	1.601	-949	—	—	—
1921-22 (1)	652	1.457	188	1.684	8 00
1922-23	237	5.394	971	4.322	20 00
1923-24	338	8.676	777	6.701	30 00
1924-25 (2)	1.532	23.223	1.094	22.093	100

(1) Capital porté de 15 à 20 millions.

(2) Capital porté de 20 à 21 millions.

La progression est remarquable et l'on comprend que, dans ces conditions, il ait été possible au conseil de faire voter par l'assemblée du 22 avril l'augmentation du dividende de 30 à 100 fr, par action. Déduction faite de l'acompte de 40 fr. brut payé en décembre dernier, le solde de 60 fr. brut est payable depuis le 10 juin dernier à raison de 56 fr. 40 net au nominatif et de 55 fr. 50 net au porteur.

Voici comment se présentent les comptes de profits et pertes et de répartition :

	1923-24	1924-25
CHARGES		
Tantièmes au personnel et aux agents, jetons de présence	834.082 31	2.790.000 00
Frais d'exploitation et frais généraux	6.508.444 55	185.973 95
Impôts à Sumatra	497.827 00	2.410.000 00
Moins-value portefeuille	4.766 53	—
Augmentation de capital	—	1.918.270 00
	<u>7.845.120 89</u>	<u>5.405.156 65</u>
PRODUITS		
Vente de caoutchouc	15.107.663 97	28.627.719 68
Bénéfices de change, intérêts	1.413.076 46	—
	16.520.740 43	28.627.719 68
Rappel des charges	7.845.120 39	5.405.156 65
Bénéfice net	8 675.620 04	23.222.563 03
Report antérieur	337.844 80	1.532.330 54
Bénéfice à répartir	<u>9.013.464 84</u>	<u>25.754.893 57</u>

Répartition

Réserve légale	433.781 00	1.904.400 14
Réserve générale	243.169 40	20.000.000 00
Actions	6.000.000 00	2.092.816 29
Conseil d'administration	704.183 90	—
Report à nouveau	1.532.330 54	1.567.677 14
	<u>9.013.464 84</u>	<u>24.754.893 57</u>

Le rapport du conseil d'administration fait ressortir une situation excellente. Il indique que les prix moyens de vente ont subi, pendant l'année, des fluctuations très importantes passant de 1 fl. 82 en février à 3 fl. 69 en novembre. Au cours de la discussion, il a été précisé que les ventes à terme réalisées pour cette année portaient sur 750 tonnes à un prix moyen de 3 fl. 85 le kg (soit 34 pence 3 4 la 1b anglaise). En 1925, les ventes ayant été de 1.400.000 kg et le bénéfice réalisé ressortant à 28 millions, le bénéfice brut a été d'environ 20 fr. par kg.

La surface plantée en hévéas était, au 30 novembre 1925 de 3.942 hectares contre 3.699 hectares l'année précédente. Sur cette surface, 3.442 hectares contre 3.362 hectares étaient en rapport. Le programme de développement de l'exercice porte sur 163 hectares.

En ce qui concerne les plantations de palmiers à huile, la surface plantée atteint 2.230 hectares contre 1.326 l'année précédente ; le programme de développement

porte sur 270 hectares pour cette année. Les huiles de palme ne pourront pas encore donner de bénéfice cette année, mais, dans quelques exercices, on pourra compter sur un bénéfice annuel de 1 million de florins.

Le rapport rappelle, d'une part, le transfert du siège social à Saïgon, réalisé au cours de l'exercice, et, d'autre part, l'augmentation du capital social de 1 million, destinée à rémunérer l'apport des plantations « Domaine central ». Ce domaine, d'une superficie de 1.142 hectares plantés en hévéas, ne devait produire, d'après les estimations, qu'à partir de 1926. On a pu cependant, dès le mois d'août 1925, procéder à quelques saignées (production de 8.427 kg). La production de l'exercice en cours est évaluée à 1.415.000 kg, en augmentation de 35.000 kg sur celle de 1924-25.

Questionné, au cours de la discussion, sur les résultats probables de cet exercice, le président a déclaré que malgré la baisse des prix, il était assez optimiste. Les Américains font actuellement une sorte de grève, mais on peut espérer une reprise lorsque leurs besoins les pousseront à acheter ; ils travaillent un peu au jour le jour.

D'ailleurs, la déclaration récente de l'acompte de dividende de 80 fr. permet d'envisager l'avenir avec optimisme. '

Le bilan au 30 novembre 1925 se compare comme suit à celui de l'exercice précédent (en francs) :

	1924	1925
ACTIF		
Caisse et banques	7.981.717 45	20.943.637 31
Portefeuille	3.904.091 65	2.997.262 50
Débiteurs divers	196.773 07	324.104 35
Produits en stock	3.000.189 64	7.922.677 45
Propriétés à Sumatra (bilan précédent)	23.854.452 90	25.990.544 86
Dépenses de mise en valeur (dernier exercice)	1.200.650 97	4.693.303 97
Impôts à récupérer	814.889 82	891.327 16
	<u>40.952.765 50</u>	<u>63.763.057 60</u>
PASSIF		
Capital	20.000.000 00	20.000.000 00
Réserve légale	571.818 86	1.005.599 86
Réserves diverses	10.443.748 80	15.790.534 64
Créditeurs divers	923.733 09	1.212.029 63
Profits et pertes	9.013.464 84	24.754.893 57
	<u>40.952.765 59</u>	<u>63.763.057 60</u>

À signaler à l'actif que les produits en stocks ont été évalués au prix de vente. Ils représentent d'ailleurs un stock de deux mois qui était vendu d'avance à l'époque de l'établissement des comptes

À la suite de l'assemblée ordinaire du 22 avril, les actionnaires de Padang se sont réunis en assemblée extraordinaire ; ils ont décidé de modifier le point de départ de l'année sociale (qui courra dorénavant du 1^{er} janvier au 31 décembre), de changer les titres actuels contre des titres nouveaux de une, cinq et vingt-cinq actions et, enfin, de modifier les statuts, conformément à certaines dispositions des lois récentes.

Rien à dire sur la première résolution qui est logique, le décalage d'un mois entre l'année sociale ancienne et l'année courante ne présentant que des inconvénients.

La remise de titres nouveaux était nécessitée par le nombre important de surcharges sur les titres anciens ; la répartition en coupures de une, cinq et vingt-cinq a été un peu critiquée lors de la discussion ; il a été toutefois indiqué que tous les efforts seraient faits pour répartir aux actionnaires les titres qu'ils désirent et qu'il y aurait vraisemblablement, sur les 210.000 actions existantes, 60.000 en unités, 50.000 en coupures de cinq et 100.000 en coupures de vingt-cinq.

Les modifications aux statuts ne sont que des modifications de détail.

Signalons enfin l'entrée au conseil de deux administrateurs nouveaux : MM. Robert Mallet [*sic* : Hallet], en remplacement de son père, décédé, et Philippe Langlois administrateur de la Société financière des caoutchoucs.

Annuaire Desfossés 1927, p. 1070 :

Caoutchoucs de Padang

Conseil : O. de Rivaud, comte de Rivaud, R. Sautter, Ernest Siegfried, H. Charbonnel, L. Mellier.

Notre étude financière CAOUTCHOUCS DE PADANG

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1927)

La Société des Caoutchoucs de Padang a été créée en 1911 au capital de 6.500.000 francs. Ce capital fut porté à 8 millions en 1917, 15, en 1920, 20 en 1922 et 21 millions en 1925. Il est divisé en 210.000 actions de 100 francs entièrement libérées.

Elle fait partie du groupe dit « de Rivaud », anciennement « groupe Hallet », et est en relations étroites avec la Société financière des caoutchoucs, le Cambodge. et les Terres-Rouges.

La société s'est consacrée à la culture d'hévéas et de palmiers à huile sur la côte. est de Sumatra. Elle y a créé quatre plantations : Tanah Besih, Lima Poeloeh, Piassa Oeloe et Tanah Gamboes.

La surface plantée en hévéas atteint 3.962 ha. dont 3.468 en rapport et la récolte de caoutchouc s'est élevée de 5 tonnes en 1913 à 186 en 1916, 674 en 1919, 1.019 en 1921, 1.313 en 1923, 1.381 en; 1924, 1.444 en 1925 et 1.634 tonnes en 1926. Près des neuf dixièmes des hévéas plantés sont en rapport.

La société a atteint sensiblement tout son développement en ce qui concerne les hévéas : elle n'en a planté que 2,0 ha. en 1926 et elle n'en plantera que 93 cette année, ce qui est insignifiant pour une entreprise aussi puissante. Par contre, elle reporte son effort sur sa plantation de palmiers à huile, ce qui est sage et lui assure une garantie de premier ordre contre une mévente possible du caoutchouc.

La plantation de Tanah-Gamboes comprend 2.240 ha. plantés en palmiers à huile, dont 400 ha. sont entrés en: production dans les trois derniers mois de l'exercice. La production a été de 100 tonnes d'huile et 16 d'amande et l'on espère en tirer en 1927 700 tonnes d'huile et 140 d'amande, car 617 ha. seront alors en production. De plus, 298 ha. seront plantés en palmiers.

Si la société arrête son hévéaculture à Sumatra, c'est qu'un champ d'activité plus intéressant, plus neuf et moins onéreux s'offre à elle : l'Indochine.

En 1925, la société a acquis en Indochine la plantation de Phu-Hung à la Société du Domaine Central. La concession de Phu-Hung s'étend sur 5.000 ha, dont 1.142 plantés en hévéas. C'est cette acquisition qui nécessita l'augmentation de 20 à 21 millions du

capital social, 10.000 actions étant remises gratuitement aux actionnaires du Domaine Central.

580 ha. plantés en 1917 à Phu-Hung sont saignés depuis le mois d'août 1925, mais ils n'ont pas rapporté autant que l'on espérait : 8 tonnes en 1925, 41 en 1926 et l'on ne compte en 1927 que sur 50 tonnes alors qu'au début de 1925, on espérait de 100 à 120. Les plantations nouvelles de Phu-Hung porteront cette année sur 340 ha.

La société a demandé une concession d'environ 6.000 ha. dans la province de Biênhoà et c'est à sa mise en valeur qu'elle va consacrer, dans les prochaines années, le meilleur de son effort. Dans ce but, le conseil vient de se faire autoriser à augmenter le capital dès que la concession sera obtenue. Pour ne pas créer un nombre d'actions trop élevé, le conseil a décidé de créer 5.000 actions de 2.000 francs, ce qui portera le capital à 31 millions. Ces actions, dites actions de second rang, auront droit à un intérêt annuel non-cumulatif de 3 %, au superdividende comme les actions ordinaires, à un droit de vote de 2 voix par 5 actions dans les assemblées générales ordinaires et de 20 voix par action dans les assemblées extraordinaires. Ces actions seront émises à 5.000 francs et réservées aux actionnaires à raison d'une action par 42 anciennes possédées.

Elles ne trouveraient certainement pas preneur à ce prix, étant donné qu'elles toucheront un peu moins que les actions ordinaires de 100 francs (lesquelles ont un intérêt statutaire de 6 %) qui valent environ 1.600 francs, mais le conseil crée en même temps 5.000 parts bénéficiaires ayant droit à 20 % du solde des bénéfices nets et à 10 % des augmentations de capital. Une part est remise gratuitement à tout souscripteur d'une action de second rang et cela rend l'opération très intéressante.

Ces actions nouvelles seront nominatives et ne pourront être cédées qu'à des Français ou des Belges et avec l'agrément du conseil d'administration. En vertu de la législation nouvelle, les parts ne seront négociables que dans deux ans.

Cette augmentation de capital va faire entrer dans les caisses 25 millions de francs et donne ainsi à la société des moyens plus que suffisants pour entreprendre la mise en valeur de la concession qu'elle a demandée.

Le bilan de l'exercice 1926 se balance par un peu plus de 80 millions. Il ne faut pas oublier qu'il comprend 13 mois, la fin de l'exercice ayant été reportée du 30 novembre au 31 décembre.

Les réserves s'élèvent à 13.625.802 francs, le portefeuille est évalué à 4.380.252 francs, il y a en caisse plus de 17 millions après que 12 millions eurent été versés comme acompte sur le dividende de 1926.

Les bénéfices bruts de l'exercice s'élèvent à 41.430.853 francs et les bénéfices nets à 31.703.744 francs. Ils ont permis de distribuer un dividende de 130 % contre 100 % en 1925 et c'est une des très rares sociétés caoutchoutières qui aient pu maintenir et même augmenter leur dividende, alors que la plupart ont été obligées de le baisser.

L'ère des dividendes avait commencée en 1917 avec 6 % ; en 1918, il avait été donné 7 % et, en 1919, 12 % ; en 1920 et en 1921, il n'en avait pas été distribué, les bénéfices faisant place en 1921 à une perte de 949.000 fr. ; en 1922, il avait été distribué 8 %, 20 % en 1923, 30 % en 1924.

En 1925, les bénéfices nets avaient été de 23.222 francs pour 12 mois, soit 1.935.000 francs par mois ; en 1926, ils ont été de 31.703.744 francs pour 13 mois, soit plus de 2.438.000 francs par mois. L'augmentation ressortit donc à 25 % environ.

À quoi est-elle due étant donné que le cours du crêpe a baissé ? Sans doute à d'heureuses ventes à terme, et il est probable que la même chance ne se retrouvera pas en 1927.

Au cours actuel de 1.600 francs, la société est capitalisée à 336 millions, ce qui n'est pas excessif.

L'action de 100 francs avait monté de 55 francs en 1914 à 675 en 1920. La crise la fit revenir à 93 francs en 1922 ; en 1925, on pouvait encore l'avoir à 386 francs, mais elle monta la même année à 2.115 francs.

En 1926, elle a débuté un peu au-dessous de 2.000 et a oscillé entre 1.900 et 1.700 pour tomber à 1.450 en avril ; en septembre, elle dépassait 2.200 pour revenir à moins de 1.300 en décembre. Depuis le début de l'année, elle oscille autour de 1.600 francs et est nettement ferme.

La présente augmentation de capital lui confère un certain attrait, bien que la part doive rester deux ans à la souche (et que fera le caoutchouc dans deux ans ?) et le développement des palmeraies confère une garantie de premier ordre contre une crise du caoutchouc. À ce titre, c'est une valeur qui doit retenir l'attention des capitalistes prudents.

CAOUTCHOUCS DE PADANG
(La Cote de la Bourse et de la banque, 3 octobre 1927)

Les actionnaires de la Compagnie des Caoutchoucs de Padang ont tenu le 27 mai 1927, deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire. L'ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1925-1926, d'une durée exceptionnelle de 13 mois, dont les résultats se sont traduits par des bénéfices nets de 31.705.743 fr. 81 au lieu de seulement 23.222.563 francs 63. Avec le report précédent de 1.567.677 fr. 10, le solde disponible est de 33.271.420 fr. 95 contre 24.764.893 fr. 57 précédemment.

Voici comparés entre eux les comptes de profils et pertes des deux dernières années :

	1924-25	1925-26
	(12 mois)	(13 mois)
CHARGES		
Tantièmes au personnel et aux agents	2.790.000 00	3.195.524 60
Taxes indo-néerlandaises	2.410.000 00	6.129.331 70
Frais généraux	205.156 65	267.633 45
Frais changement siège social	—	44.985 92
Divers	—	89.683 98
	<u>5.453.130 65</u>	<u>9.727.109 55</u>
PRODUITS		
Bénéfice brut	28.627.719 68	41.430.853 36
Rappel des charges	5.405.136 65	9.727.109 55
Bénéfices nets	23.222.363 03	31.703.743 81
Reports précédents	1.532.330 54	1.507.677 14
Soldes disponibles	24.754.893 57	33.271.420 95

Les actionnaires ont voté un dividende de 130 fr. brut, contre 100 fr. pour 1925-26 et 30 fr. pour 1924-1925. Un acompte de 60 fr. brut ayant été mis en paiement le 10 décembre 1926, le solde, soit 70 fr. brut, est payable depuis le 10 juin. Il est également réparti 10 fr. brut par chacune des 10.000 actions émises en 1926.

Les soldes disponibles de ces deux derniers exercices ont reçu des répartitions qui se juxtaposent ainsi :

	1925	1926
Réserve légale	1.194.400 14	—
Premier dividende de 6 % aux 200.000 actions anciennes	1.200.000 00	1.200.000 00
Tantièmes statutaires	1.992.816 29	3.030.374 33
Superdividende aux actions anciennes	18.800.090 00	24 800.000 00
Dividende aux 10.000 actions nouvelles	—	100.000 00
Report à nouveau	1.567.677 14	4.121.046 57
Sommes égales	<u>24.754.893 57</u>	<u>33.271.420 95</u>

Le rapport du conseil d'administration indique que, dans le courant de cet exercice, le prix moyen de vente du caoutchouc de Padang a varié de 4 florins 06 à 2 fl. 19 le kilo, faisant ressortir, pour l'ensemble de l'année, un prix moyen légèrement supérieur à 3 florins, soit à la parité de 28 pence la livre anglaise (lb.).

La surface plantée, au 31. décembre 1926, dans les quatre concessions de la Compagnie à Sumatra (Tanah Besib, Lima Poeloh, Piassa Oelœ et Tanah Gamboes), était de 3.962 hectares en hévéas contre 3.942 au 30 novembre 1925, dont 3.468 eu rapport contre 3.142 et de 2.246 hectares en palmiers contre 2.230 dont 440 sont entrés en rapport. Le programme de développement pour l'exercice 1927 porte sur 93 hectares d'hévéas et 298 hectares de palmiers à huile.

La quantité de caoutchouc récolté à Sumatra pendant l'exercice écoulé a été de 1.634.498 kg contre 1.444.027 en 1924-25. La surface en exploitation représentait 88 % de la surface plantée contre 87 % précédemment. La proportion des frais d'exploitation au produit net de la vente du caoutchouc est ressortie à 22,45 % contre 22,39 % et le prix de revient moyen d'un kg de caoutchouc f. o. b. à 0 fl. 522 contre 0 fl. 588 pour l'exercice précédent.

La plantation de palmiers à huile de Tanah Gamboes a commencé à produire. Elle a donné 100.607 kg d'huile et 15.970 kg. d'amandes ; les prévisions pour 1927 portent sur 700.000 kg. d'amandes pour 617 hectares en rapport contre 440.

En Indochine, le domaine de Phu-Hung, racheté à la Société du Domaine Central, comportait, au 31 décembre dernier, 1.168 hectares plantés en hévéas, dont 586 ont pu commencer à être mis en saignée suivant la méthode de saignée alternatif pratiquée avec succès à Sumatra. La récolte de 1925-26 a atteint 41.000 kg environ et l'on en prévoit 50.000 kg cette année. Le programme de nouvelles plantations porte sur 340 hectares. Voici, comparés aux précédents, les comptes approuvés par l'assemblée ordinaire :

	30 nov. 1925	31 déc. 1926
ACTIF		
Propriétés à Sumatra	28.761.695 19	33.374.459 65
Propriétés en Indo-Chine	1.922.153 64	3.128.440 89

Stocks à Sumatra	7.575.063 70	6.611.088 00
Stocks en Indo-Chine	347.613 75	240.222 75
Portefeuille	2.997.262 50	4.380.352 00
Débiteurs divers	1.215.431 51	1.371.947 82
Caisse et banques	20.043.837 31	17.185.481 02
Acompte sur dividende	—	12.000.000 00
	<u>63.763.057 60</u>	<u>80.291.812 13</u>
PASSIF		
Capital	21.000.000 00	21.000.000 00
Réserve légale	1.005 599 86	2.100.000 00
Réserve pour fluctuations de change	1.107.991 20	1.107.991 20
Réserve générale d'amortissement	5.982,54.3 44	6.917.810 72
Réserve extraordinaire	3.500.000 00	3.500.000 00
Provision pour charges afférentes à l'exercice	5.280.000 00	7.369.725 80
Créditeurs divers	1.212.029 53	5.024.863 46
Report de l'exercice précédent	1.532.330 54	1.567.677 14
Bénéfices de l'exercice	23.222.563 03	31.703.743 81
	<u>63.763.057 60</u>	<u>80.291.812 13</u>

Les propriétés à Sumatra sont portées pour 35.374.459 fr., en augmentation de 6.612.764 fr., due en majeure partie à l'extension des plantations de palmiers à huile de Tanah Gamboes.

Le compte Caisse et Banques est en légère diminution à 17.185.481 fr. contre 20.943.837 fr., mais la trésorerie a eu à faire face au paiement d'un acompte sur dividende d'un montant de 12 millions. Au surplus, les exigibilités n'atteignent que 5 millions 24.863 francs.

Au Passif, la réserve légale a été complétée à 2.100.000 francs.

L'assemblée extraordinaire a autorisé le conseil à porter d'abord le capital de 21 à 31 millions de francs, par l'émission à 5.000 fr. de 5.000 actions de 2.000 fr. Les nouvelles actions seraient dites de second rang, les actions de 100 fr. existant actuellement prennent le nom d'actions ordinaires ; elles ne donneraient droit qu'à un intérêt statutaire non cumulatif de 3 % et à un superdividende égal à celui des actions ordinaires.

Par contre, elles conféreraient un droit de vote de deux voix par cinq actions dans les assemblées ordinaires et de 20 voix par action dans les assemblées extraordinaires. Les actions actuelles ne donnent droit qu'à une voix par cinquante actions, avec maximum de cent voix par actionnaires dans les assemblées ordinaires et à une voix par action dans les assemblées extraordinaires. Les droits de vote seront ainsi proportionnels à la valeur des titres. Les nouveaux titres seront nominatifs et leur cession devra être agréée par le conseil. Cette opération ne sera réalisée que dans le cas où une concession de 5.000 à 6.000 hectares, actuellement sollicitée, ou une autre de même valeur, sera

accordés à la Compagnie. Les nouveaux titres seraient réservés aux actionnaires actuels, à raison d'un pour 42 actions.

Lorsque cette opération aura été réalisée, le conseil créera 5.000 parts bénéficiaires, à remettre, titre pour titre, aux souscripteurs des actions de second rang. Ces parts donneront droit à 20 % des bénéfices, après prélèvement de la réserve légale et de l'intérêt statutaire aux actions et, en cas de liquidation, à 20 % de l'actif disponible après remboursement du capital et des réserves appartenant exclusivement aux actionnaires. En outre, il sera réservé à leurs porteurs 10 % des nouvelles actions qui seraient émises. Ces parts ne seront négociables que deux ans après leur création. Leur création devra être approuvée par une deuxième assemblée extraordinaire.

Compagnie des Caoutchoucs de Padang
Société Indochinoise de Cultures au capital de fr. 21 millions
Avis aux actionnaires
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 octobre 1927)

Ainsi qu'il y était autorisé, le conseil d'administration a décidé de porter le capital de la Compagnie des Caoutchoucs de Padang de 21 millions à 31 millions de francs par la création de 5.000 actions dites de « second rang » du nominal de 2.000 fr. chacune, émises jouissance 1^{er} janvier 1928, au prix de 5.000 fr. l'une, versé en totalité à la souscription, soit avec une prime de 3.000 fr. par action. La souscription en est réservée en totalité aux porteurs d'actions anciennes et il en résulte que :

42 actions anciennes ont un droit de souscription à 1 action nouvelle sans fractionnement ; l'exercice de ce droit étant constaté par la remise du coupon n° 14.

Il sera attribué gratuitement une part bénéficiaire à chaque souscripteur de une action de second rang.

La souscription est ouverte du 16 octobre au 15 novembre 1927 :

Au siège social, 45, rue Barbet, à Saïgon ;

À la Banque de Saïgon, 26-32, rue Lefebvre, à Saïgon ;

À la Banque Rivaud Lebel, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

L'insertion légale est parue au « Bulletin des Annonces Légales Obligatoires », n° 36 du 5 septembre 1927.

À l'Officiel d'Indochine
DEMANDES DE CONCESSIONS
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1927)

La Compagnie des Caoutchoucs de Padang demande concession de 6.000 ha. à Chhuk Sandal, prov. de Kompong-cham, Cambodge.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 novembre 1927)

La souscription des 5.000 actions de second rang des Caoutchoucs de Padang au nominal de 2.000 francs et émises à 5.000 prend fin le 15 novembre. Nous rappelons

qu'on a droit à une action nouvelle pour 42 anciennes et qu'il est attribué une part bénéficiaire par action nouvelle.

Il est probable que prochainement une opération analogue sera faite pour les Terres-Rouges.

CAOUTCHOUCS DE PADANG
(*Le Journal des débats*, 9 novembre 1927)

Pour faire suite à nos informations précédentes, nous pouvons annoncer que le conseil d'administration a décidé de porter le capital de 21 millions à 31 millions de francs par la création de 5.000 actions de « second rang » du nominal de 2.000 fr., émises jouissance 1^{er} janvier 1928, à 5.000 fr. l'une, versé en totalité à la souscription. La souscription en est réservée en totalité aux porteurs d'actions anciennes et il en résulte que 42 actions anciennes ont un droit de souscription de une action nouvelle sans fractionnement ; l'exercice de ce droit étant constaté par la remise du coupon n° 14.

Il sera attribué gratuitement une part bénéficiaire à chaque souscripteur de une action de second rang. Souscription ouverte du 16 octobre au 15 novembre 1927 : au siège social, à Saïgon ; à la Banque de Saïgon, à Saïgon ; à la Banque Rivaud-Lebel, à Paris.

1928 : concession de 5.159 hectares à Phu-Rieng (Cochinchine).

Caoutchoucs de Padang
(*Le Journal des finances*, 4 mai 1928)

La Société des Caoutchoucs de Padang est une des premières sociétés de plantations à publier ses résultats pour l'exercice 1927. Inutile de dire que ceux-ci ne peuvent se comparer à ceux des deux années précédentes qui avaient été particulièrement favorisées par le boom du caoutchouc.

Le bénéfice net ressort à 19.934.905 fr. au lieu de 31.703.743 fr. en 1926. Compte tenu du report. antérieur, le solde disponible atteint 24.055.952 fr. contre 33.271.420 francs.

Le dividende qui sera proposé à l'assemblée n'est pas encore fixé ; il sera vraisemblablement de la moitié environ du dividende précédent qui était de 130 fr. brut. Un acompte de 20 fr. net a déjà été payé le 10 décembre.

Les résultats des dernières années se comparent du reste de la façon suivante :

	Bénéfices	Répartitions
1921	- 948.677	—
1922	1.457.123	8
1923	5.393.996	20
1924	8.675.620	30
1925	23.222.563	100

1926	31.703.743	130
1927	19.934.905	?

La progression des bénéfices de 1921 à 1926 a été impressionnante ; elle n'est pas, du reste, seulement le fait de la hausse de la gomme, mais aussi en partie du fait de la dépréciation du franc dans l'intervalle. Observons, d'autre part, qu'en 1920, la production était inférieure à 1.100 tonnes et se trouve actuellement supérieure à 1.800 tonnes.

Quoi qu'il en soit, l'année 1927 est encore satisfaisante ; il n'en sera pas de même de l'année 1928, pour laquelle nous prévoyons des résultats très inférieurs : le caoutchouc a valu 18 d. la lb. environ en 1927 ; il vaut actuellement 8 cl., avec peu de chances de relèvement immédiat. La société ayant un prix de revient très bas, de 0,52 florin au kg, soit 5 pence environ la lb., la marge bénéficiaire se trouve réduite de 13 à 3 pence la lb. C'est dire que si la société gagne 4 à 5 millions pour l'exercice en cours, au lieu de 19 millions en 1927, elle pourra s'estimer parmi les plus fortunées des plantations de caoutchouc. Nombreuses, en effet, seront celles qui n'auront qu'un déficit à enregistrer.

D'autre part, la société a procédé tout récemment à une augmentation de capital de 21 à 31 millions par émission d'actions de 2.000 francs et a créé 5.000 parts ayant droit à 20 % des superbénéfices. Les fonds ainsi encaissés ne pourront se traduire sous forme de revenu avant que les plantations effectuées actuellement soient rémunératrices, c'est-à-dire plusieurs années. Les actionnaires devront donc s'armer de patience et s'apprêter, entre autres déconvenues, communes, du reste, à d'autres valeurs de plantations, à la suppression du dividende pour l'exercice 1928.

Compagnie des caoutchoucs de Padang
(*La Journée industrielle*, 31 mai 1928)

L'assemblée ordinaire qui a eu lieu le 29 mai à Saïgon a approuvé les comptes de l'exercice 1927 faisant ressortir un bénéfice net de 19 millions 934.905 fr. 66, auquel il convient d'ajouter le report antérieur de 4.121.046 fr. 57.

L'assemblée, adoptant la répartition du bénéfice proposé par le conseil d'administration, a fixé à 69 fr. 10 par action le dividende pour l'exercice 1927, et décidé le report à nouveau d'une somme de 3.556.415 fr. 10, élevant ainsi à 7.677.461 fr. 67 le report global.

Un acompte de 20 fr. net ayant été payé le 10 décembre 1927, le solde de 49 fr. 10 brut, soit net 43 fr. 572 par action nominative et 40 fr. par action au porteur est payable à partir du 11 juin 1928.

L'assemblée a nommé M. Henri F. Klaassen, administrateur, en remplacement de M. Ernest Siegfried et réélu MM. Robert Hallet et Lucien Mellier, administrateurs sortants.

CHRONIQUE FINANCIÈRE
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 juin 1928)

Paris, le 1^{er} juin 1928

[...] Dans le groupe de Rivaud, il faut mettre à part la Padang qui produit plus d'oléagineux que de caoutchouc et qui, en cette qualité, a. très bien résisté à la bourrasque. [...]

Union tropicale de plantations*
(*Le Journal des finances*, 28 septembre 1928)

[...] La Bourse, qui a déjà pu constater, lors des augmentations de capital de la Compagnie du Cambodge, de Terres-Rouges et de Padang, combien la Financière des Caoutchoucs [Socfin] était habile à faire payer chèrement son concours, a accueilli ce nouveau papier sans enthousiasme. [...]

CHRONIQUE FINANCIÈRE
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 25 novembre 1928)

Pour les Terres Rouges, il y a une différence de 45 à 50 fr. entre les unités et les coupures de 25 actions (au détriment de ces dernières) alors que, pour Padang, elle n'est que de 20 à 25 fr., bien que le cours de l'action soit sensiblement plus élevé.

C'est la preuve tangible que les gros capitalistes ont gardé dans une certaine mesure leur confiance à Padang.

Annuaire Desfossés 1929, p. 1150 :
Caoutchoucs de Padang
Conseil : O. de Rivaud, comte de Rivaud, R. Sautter, H. Charbonnel, L. Mellier, R. Hallet, Ph. Langlois, H.F. Klaasen.

COMMENT ON TUE LA POULE AUX ŒUFS D'OR
(*Le Journal des finances*, 19 juillet 1929)

Le rapport du conseil d'administration de la Compagnie des caoutchoucs de Padang à l'assemblée générale tenue à Saïgon le 17 juillet, expose en ces termes les difficultés pendantes entre la compagnie et le fisc français. Dans le courant de l'exercice 1928, votre société a eu la surprise de recevoir une note, de l'Inspection de l'Enregistrement de Paris, l'avisant que le transfert du siège social de la société en Indochine devait être considéré, au point de vue fiscal, comme inopérant, et lui demandant, en conséquence, d'acquitter au Bureau de l'Enregistrement de Paris les taxes exigibles depuis le mois d'avril 1925, exposant par ailleurs que les sommes versées en Indochine depuis cette date ne pouvaient être imputées sur celles dues à Paris, puisqu'elles avaient été encaissées par un budget distinct de celui de la métropole. Le 23 août, le receveur de l'Enregistrement du Domaine et du Timbre de Paris réclama le versement des taxes sous peine de contrainte et le 10 septembre, le même directeur du Timbre au département de la Seine faisait commandement à la compagnie qu'il domiciliait à Paris 13, rue Notre-Dame-des-Victoires, de payer à ladite administration une somme de 20.509.240 fr. 10.

Les administrateurs de votre société, résidant en France, ont immédiatement fait opposition à cette contrainte, et après s'être entourés des conseils d'avocats éclairés, ils ont décidé — dans le cas où le fisc français maintiendrait ses prétentions absolument

inadmissibles — de poursuivre l'affaire devant, les tribunaux en vue d'obtenir un jugement reconnaissant la légitimité et la réalité du transfert du siège social de la Compagnie en Indochine. Ils ont, en outre fait signifier à M. le directeur de l'Enregistrement de l'Indochine d'avoir à intervenir dans l'Instance pendante puisque le siège social de la société est transféré depuis mars 1925 à Saïgon, et que ce fait est bien reconnu par l'administration Indochinoise qui, depuis cette date, exige et reçoit toutes les taxes sur les sociétés actuellement en vigueur on Indochine.

Nous vous rappelons que le transfert du siège social de notre Compagnie à Saïgon avait été décidé et ratifié par l'assemblée extraordinaire du 23 mars 1925, et ceci en raison des acquisitions de domaines en Indochine effectuées par elle et des projets d'extension qui vous avaient été soumis et que vous aviez bien voulu approuver. Lors de la dernière assemblée, nous vous signalions que seule la suspension de l'octroi de concessions en Indochine avait empêché votre conseil de réaliser ce programme. Depuis lors, d'ailleurs et comme suite aux demandes faites dès l'année 1925. une concession de 4.700 hectares, situés dans la province de Thudaumot, a été accordée à la Compagnie et les travaux de mise en valeur seraient déjà commencés sans la crainte des suites que pourrait entraîner le procès intenté avec une regrettable âpreté par la Direction générale des Contributions Directes de France.

En effet, malgré l'intime conviction que nous avons de voir reconnaître la justesse et le bon droit de notre installation en Indochine, nous préférons arrêter tout travail de développement sur nos concessions indochinoises, et reporter les capitaux et les efforts de la Compagnie sur ses propriétés situées en territoire étranger où les exigences et tracasseries de cet ordre sont inconnues. »

Ce n'est pas la première fois que nous constatons les conséquences fâcheuses de l'esprit de fiscalité excessive et étroite qui anime l'administration de l'enregistrement. Ajoutons toutefois que les vingt millions réclamés pourraient fort bien se réduire au maximum à cinq.

Des Havrais dans les sociétés indochinoises
(Claude Malon, *Le Havre colonial de 1880 à 1960*, thèse de doctorat d'histoire, dir.
Dominique Barjot, Université Paris-IV-Sorbonne, 2001, 5 vol, 1.450 p.)

[254] La Compagnie de Padang, née en 1911 avec l'appui des intérêts bruxellois, outre ses 3.700 ha d'hévéas à Sumatra, possède 1.500 ha en Indochine et produit 1.890 tonnes en 1929.

Inventaire de la France d'Outre-Mer et des états et pays sous mandat français
(Ministère des colonies, 1930)

ÉTUDES
GÉNÉRALES
SUR QUELQUES SOCIÉTÉS COLONIALES

[53]

Compagnie des Caoutchoucs de Padang

Cette société a été constituée en 1911 pour une durée de 70 années par la Financière des Caoutchoucs dont elle est une des nombreuses filiales. Du fait du développement considérable des affaires sociales, le capital d'origine, qui était de 6.500.000 francs, a été, par tranches successives, porté à 41 millions et se trouve

représenté par 310.000 actions dites « actions ordinaires » de 100 francs dont 40.000 attribuées en représentation d'apports en nature ; et 5.000 actions dites de « second rang » de 2.000 francs, nominatives et ayant droit à 2 voix par 5 actions.

Il existe, en outre, 5.000 parts bénéficiaires. Il n'y a pas d'obligations.

La répartition des bénéfices s'effectue de la façon suivante : 5 % à la réserve légale ; 6 % d'intérêt aux actions de premier rang ; 3 % aux actions de second rang. Sur le surplus : 10 % au conseil, prélèvement facultatif pour fonds de réserve ou provision : sur le solde 80 % aux actions, 20 % aux parts.

L'ensemble des propriétés de la Société représente une superficie de 19.918 hectares dont 9.286 sont plantés et sur lesquels 6.500 environ sont en rapport.

La production de caoutchouc qui fut de 5.000 kg en 1913, passait en 1916 à 186.334 kg ; en 1920, à près de 1 million de kg ; en 1924, à 1.381.500 ; en 1928 à 1.848.000 kg.

Les bénéfices réalisés durant ces années furent considérables. Du fait que les plantations de la Compagnie se trouvaient en Indochine et en territoires hollandais, elle a pu produire à plein rendement et bénéficier des prix élevés pratiqués à cette époque grâce au plan Stevenson qui obligeait les producteurs anglais à réduire leur production.

Les bas cours actuellement pratiqués sur le caoutchouc auront évidemment leur répercussion sur les résultats de l'exercice en cours ; néanmoins, on peut considérer que la forte structure financière de la compagnie lui permettra de passer à travers la crise actuelle et qu'elle se trouvera en mesure de profiter pleinement de la reprise des prix de la matière sans toutefois escompter que celle-ci prenne de trop fortes proportions même à une échéance assez lointaine.

Ajoutons qu'à la suite du transfert du siège social de Paris à Saïgon, la Direction Générale des Contributions a intenté un procès à la Compagnie.

Cette action, actuellement en cours et dont l'issue semble douteuse, a amené le Conseil à suspendre les travaux de développement sur les concessions indochinoises.

CAOUTCHOUCS DE PADANG (*Le Journal des débats*, 18 avril 1930)

Déduction faite des charges financières et frais généraux, le bénéfice net de l'exercice 1929 s'établit à 12 674.805 fr., contre 12.066.631 fr. précédemment. Le solde disponible s'élève à 22.984.577 fr., contre 19.744.092. Le conseil proposera à l'assemblée du 8 mai, un dividende de 16 fr., contre 26 par action ordinaire de 70 fr., contre 80 fr., par action de second rang.

Notre carnet financier (*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1930)

Padang émet, du 19 juin au 21 juillet, 100.000 actions nouvelles à 315 francs, réservées 80 % aux actions ordinaires, 10 % aux actions de second rang et 10 % aux parts.

Annuaire Desfossés 1931, p. 1169 :
Caoutchoucs de Padang
Conseil : Conseil : *idem* 1929.

CAOUTCHOUCS DE PADANG
(La Cote de la Bourse et de la banque, 4 février 1931)

Voici les résultats obtenus par la société au cours des dix derniers exercices :

Années	Bénéf. nets	Divid.
1919-20	1 306.000	—
1920-21	949.000	—
1921-22	1 457.123	8 00
1922-23	4.655.479	20 00
1923-24	8 676.000	30 00
1924-25	23.223.00	100 00
1925-26	31.704.000	130 00
1927	19.935.000	69 10
1928	12.067.000	26 00
1929	12.675.000	70 00

À la dernière assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes afférents à l'exercice 1929, qui s'est soldé par un bénéfice net de 12.674.806 fr. contre 12.066.631 fr. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible s'établit à 22.984.577 fr. contre 19.744.093 fr.

Nous comparons maintenant les comptes de Profits et pertes des deux derniers exercices :

	1928	1929
CHARGES		
Personnel et agents	1.147.575 42	1.255.386 93
Taxes Indo-néerlandaises	1.425.107 82	1.509.648 71
Frais généraux	247.408 64	211.425 47
Frais d'augment. de capital	226.732 95	—
	<u>3.046.824 83</u>	<u>2.967.461 11</u>
PRODUITS		
Bénéfice brut	15.113.94	15.642.267 07
Rappel des charges	3.046.821 83	2.967.461 11
Bénéfice net	<u>12.066.631 11</u>	<u>12.674.805 96</u>
Report antérieur	7.077.401 67	10.309.771 38
Solde disponible	<u>19.744.092 76 99</u>	<u>22.984.577 34</u>

L'assemblée a adopté la répartition suivante, que nous comparons avec la précédente :

	1928	1929
Réserve légale	603 331 55	396.668 45
Premier dividende	1.560.000 00	1.560.000 00
Conseil d'administration	990.329 95	1.071 813 75
Parts bénéficiaires	1.980.659 90	2.143.627 50
Superdividende	4.300.000 00	2.150.000 00
Report à nouveau	10.309.771 38	15 062.467 65
	<u>19.744.092 78</u>	<u>22.984 577 34</u>

Le dividende a été fixé à 16 fr. brut par action ordinaire, 70 fr. brut par action de second rang et 428 fr. 72 brut par part bénéficiaire.

Le rapport du conseil d'administration donne des renseignements sur les différents travaux exécutés par la Compagnie :

La superficie plantée en hévéas à fin 1929, était de 7.666 hectares et celle en palmiers de 2.700 hectares.

Le programme de développement pour l'année 1930 à Sumatra porte sur : 150 hectares d'hévéas ; et 159 hectares de palmiers à huile.

En Indochine, le saignage sur le domaine de Phu-Hung n'a pas été repris dans le courant de l'année 1929 en raison du prix de revient trop élevé par rapport au prix de vente de la matière.

Conformément aux décisions prises l'an dernier, aucune nouvelle plantation n'a été mise en train sur cette concession, non plus que sur celle de Phu Rieng.

En Malaisie, la concession de Nigel Gardner s'est trouvée portée à 3.000 hectares par l'acquisition d'un nouveau lot limitrophe de 800 hectares.

La nouvelle plantation possède une grande valeur car elle a été faite entièrement en greffes des meilleurs producteurs actuellement connus et dans des conditions de prix de revient des plus avantageuses.

Par suite de l'intérêt que présentent les plantations en plants greffés, le conseil a décidé de faire la demande d'une nouvelle concession importante en Malaisie pour y pousser activement ce mode de plantation.

Les deux bilans au 31 décembre se juxtaposent de la façon suivante :

	1928	1929
ACTIF		
Caisses et Banques	29.068.295 22	23.373.362 58
Portefeuille	790.377 34	394.634 44
Débiteurs divers	494.692 25	1.162.559 00
Stocks à Sumatra	4.274.021 21	3.387.561 93
Propriétés à Sumatra	41.070.437 21	44.267.441 32
Propriétés en Indochine	5.574.493 92	6.414.403 73
Propriétés en Malaisie	7.514 362 59	13.752.157 13
Impôts avancés au Trésor	2.058.058 73	1.579.791 36
	<u>90.844.738 47</u>	<u>94.331.911 49</u>

PASSIF		
Capital	31.000.000 00	31.000.000 00
Prime sur émission	15.000.000 00	15.000.000 00
Réserve légale	2.100.000 00	2.703.331 55
Réserve fluctuat. de change	1.107.991 20	1.107.991 20
Réserve générale et amortis.	10.055.994 41	11.796.719 14
Réserve extraordinaire	3.500.000 00	3.500.000 00
Provisions	2.572.683 24	2.756.035 64
Créditeurs divers	5.763.976 84	3.483.256 62
Report antérieur	7.677.461 67	10.309.771 38
Bénéfice	12.066.631 11	12.674.805 96
	<u>90.844.738 47</u>	<u>94.331.911 49</u>

À l'actif, les propriétés en Malaisie sont en augmentation de plus de 6 millions en raison de l'effort fait sur la plantation.

Le portefeuille, malgré l'augmentation de la participation dans le capital de la Banque de Saïgon et la souscription à 100.000 actions de 10 \$ s. chacune, libérées de moitié, de la Malayan Cultures Cy Ltd, a été ramené de 790.400 fr. à 394.600 fr., par l'application, à ce poste, des bénéfices réalisés sur la vente d'une partie des actions Asahan Cultuur My.

Ces disponibilités figurent en diminution pour 23.373.362 fr. 58 et font face, au passif, à 3 millions 483.256 fr. 62 d'exigibilités.

Affaire d'envergure moyenne, dont le rendement irrégulier suit le cours variable du caoutchouc. Valeur spéculative qui présente par suite des aléas. L'acquisition récente d'une importante plantation peut faire, toutefois, augurer un avenir plus favorable.

Toujours la crise du caoutchouc
par Georges Nouette, député de Saône-et-Loire,
vice-président de la Commission des Colonies,
vice-président de la Commission des Mines.
(*Les Annales coloniales*, 9 mars 1931)

[...] La Compagnie des caoutchoucs de Padang, dont les plantations cultivées d'hévéas occupent en Indochine, à Sumatra et en Malaisie près de 10.000 hectares, a réalisé les bénéfices suivants : 9 millions en 1924 ; 32 millions en 1926 ; 20 millions en 1927 ; 13 millions en 1929. En 1926, chaque administrateur a perçu un tantième égal à 450.000 francs. [...]

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1931)

Padang est ferme malgré l'assimilation des 100.000 actions émises en juin ; n'oublions pas qu'à côté des 7.666 ha. d'hévéas, Padang possède 2.700 ha. de palmeraies. Les extensions se poursuivent.

CAOUTCHOUCS DE PADANG
par J.-R. J[oubert]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 juin 1931)

Le bénéfice brut de l'exercice au 31 décembre. 1930 est de 2.361.146 fr. contre 15.642.267 fr. pour l'exercice 1929. Déduction faite des frais généraux, le bénéfice net ressort pour 1.376.063 fr. En ajoutant le report des exercices antérieurs, on trouve un solde disponible de 17.038.530 fr.

Les espèces en Caisse et en banques sont inscrites au bilan pour 34.182.020 fr. ; propriétés de Malaisie 24.515.726 fr. ; propriétés en Indochine 8.078.201 fr. ; propriétés à Sumatra 46.043.353 fr. ; les produits en stock ont été ramenés de 3.387.501 fr. à 2.701.040 fr. Les réserves et provisions se montent à 24 millions en chiffres ronds.

(*Journal des sociétés civiles et commerciales*, janvier 1932)

.....
Attendu, en fait, que, depuis le début de la société, la direction technique supérieure est, en Belgique, assurée d'abord par la Société Bunge et Cie d'Anvers, et par la Société française des caoutchoucs, puis par cette dernière seule, moyennant une redevance de tant par hectare planté ou défriché, une part sur les bénéfices bruts d'exploitation et une commission sur le prix de vente du caoutchouc, les plantations de Malaisie, Sumatra et Indochine ayant à leur tête une direction technique locale qui n'est que l'agent d'exécution de l'organisation belge ; que la Compagnie des caoutchoucs de Padang se trouve ainsi déchargée de la partie technique et commerciale par l'effet de ce contrat ; — Attendu que la direction juridique, financière et administrative, la seule qui doit entrer en ligne de compte, en l'espèce, est incontestablement à Paris (Banque de Rivaud), où sont prises les décisions, même relativement à la ratification des décisions techniques, les membres du conseil d'administration étant eux-mêmes en majorité français et domiciliés à Paris ; que les assemblées générales ont continué à se tenir à Paris (ordinaires : 23 avril 1925, 22 avril 1926, 27 mai 1927 ; — extraordinaires : 22 avril 1926, 27 mai 1927) ; que la seule assemblée générale extraordinaire tenue à Saïgon (18 février 1922). a constaté la réalisation de l'augmentation du capital, mais a été précédée, à Paris, des formalités préliminaires de déclaration de souscription et de versement ; que la comptabilité est utilisée à Paris, les commissaires aux comptes y étant domiciliés et y exerçant leurs fonctions, tout au moins jusqu'en 1928 ; que, jusqu'à l'assemblée générale du 27 mai 1927, les difficultés entre la société et les actionnaires sont restées soumises au tribunal de la Seine (art. 46 des statuts) ; — Attendu qu'il est vrai qu'au fur et à mesure des réclamations de l'administration de l'Enregistrement, des modifications étaient apportées aux statuts (art. 4, 8, 17, 29, 31, 46), mais leur tardiveté prouve qu'elles n'étaient pas nécessaires à la marche de la société et qu'elles ne sont apparues augmenter qu'en présence de l'argumentation de cette administration ; — Attendu qu'il importe peu que, depuis sa création, la société exploite à Sumatra, Malaisie (colonie hollandaise), ou en Indochine ; que, de l'aveu même de la société, la partie exploitée en Indochine est peu importante (domaine de Phu-Hung, acheté un million en actions, voir assemblée générale du 20 mars 1925, concession de 5.000 hectares, mais plantée seulement sur 1.503 hectares, dont 586 en rapport, même au 31 décembre 1928), comparativement au domaine de Sumatra, Malaisie

(évalué 25 millions, au bilan 1924; exploité sur 11.751 hectares) ; et qu'il n'existerait pas de raison, en se basant sur l'exploitation, d'admettre le transfert du siège social à Saïgon plutôt qu'à Sumatra ; que le transfert était proposé d'ailleurs à Saïgon par le conseil d'administration à l'assemblée générale, le 23 mars 1925, « en vue du développement futur de notre activité en ce pays » (Indochine), et qu'il n'apparaît pas que ce développement de l'exploitation agricole y ait été très effectif depuis, puisque, si une nouvelle concession a été attribuée à la société, le 18 décembre 1928 (domaine de Phu-Biang), le saignage a été arrêté le 1^{er} juillet 1928 dans la première concession, et que le bilan même de 1928 porte comme valeurs : propriété Sumatra, 41.070.437 fr. 21 ; Malaisie, 7.514.362 fr. 59, et Indochine, 5.574.493 fr. 92 seulement ; — PAR CES MOTIFS, donne acte au Gouvernement général de l'Indochine de son intervention ; déclare jointes, comme connexes, les instances ouvertes par les assignations susvisées, suivies du dépôt des mémoires des parties ; dit que le transfert du siège social, décidé par l'assemblée générale du 23 mars 1925, n'est pas opposable à l'administration métropolitaine de l'Enregistrement ; déboute la Compagnie des caoutchoucs de Padang de ses demandes, fins et conclusions et de son opposition à contrainte ; valide cette contrainte ; condamne, en conséquence, ladite Compagnie des caoutchoucs de Padang à verser au cinquième bureau des sociétés françaises du département de la Seine les taxes spéciales susvisées, demeurées exigibles depuis le premier trimestre 1925, et liquidées en conformité des déclarations à souscrire et des procès-verbaux des assemblées

Journ. des soc. — 1932.

(*Le Journal des finances*, 26 février 1932)

de Rivaud pousse la Padang et vend systématiquement Cambodge et Terres-Rouges.

LE FISC RÉCLAME

(*Le Journal des finances*, 5 mai 1932)

Il y a un peu plus de sept ans — le 23 mars 1925 — la Compagnie des Caoutchoucs de Padang, qui venait d'acquérir en Indochine de nouveaux domaines, décidait d'y transférer son siège social.

La raison officielle de cette décision était que les projets d'extensions envisagés dans notre colonie d'Extrême-Orient rendaient désirable la tenue de la comptabilité centrale à Saïgon même, sous la surveillance de la Banque de Saïgon, qui appartient au même groupe de la Financière des Caoutchoucs. Un motif non invoqué, mais certain, est que la société passait, de la sorte, sous un régime fiscal plus favorable ; accessoirement, il pouvait paraître avantageux de tenir les assemblées à trente jours de navigation des actionnaires.

Trois ans après, dans le courant de 1928, la Compagnie était avisée par l'inspection de l'Enregistrement de Paris que le transfert du siège social devait être considéré, du point de vue fiscal, comme inopérant ; l'administration réclamait en conséquence les taxes exigibles depuis le mois d'avril 1925, soit 20.509.240 fr. 10, exposant par ailleurs que les sommes versées en Indochine depuis cette date ne pouvaient être imputées sur celles dues à Paris, ayant été encaissées par un budget distinct de celui de la métropole.

Révolte de la Compagnie ; l'administration riposte par un commandement d'avoir à payer les vingt millions de francs et les centimes litigieux; la Compagnie annonce qu'elle ira devant les tribunaux pour faire reconnaître la légitimité de son siège social.

UNE CAUSE DELICATE

La cause de Padang se compliquait du fait que si la Compagnie s'était bien fait accorder, en 1925, une concession de 4.750 hectares dans la province de Thudaumot, les travaux de mise en valeur n'étaient pas commencés en 1928 ; la Compagnie possédait bien, d'autre part, 1.503 hectares à Phu-Hung, mais elle y a fait arrêter les saignées le 1^{er} juillet 1928. Toutes les autres plantations sont situées à Sumatra et en Malaisie.

— Votre siège social indochinois est donc fictif, triomphait l'administration, puisque vos administrateurs vivent en France, vos actions sont libellées en francs et vous n'exploitez pas en Indochine.

— Pardon, rétorquait la Compagnie, c'est précisément à cause du procès en cours que nous avons préféré « arrêter tout travail de développement sur nos concessions indochinoises et reporter les capitaux et les efforts de la Compagnie sur ses propriétés situées en territoire étranger où les exigences et les tracasseries de cet ordre sont inconnues ».

De fait, la menace a été mise à exécution et c'est actuellement vers la Malaisie que Padang porte tous ses efforts.

PREMIER JUGEMENT

Depuis 1928, l'affaire était pendante. Elle vient seulement de venir en première instance devant le tribunal civil de la Seine qui a donné entièrement gain de cause au fisc français. La Compagnie des caoutchoucs de Padang est condamnée à payer à l'Enregistrement 20 millions de droits simples, plus 15 millions d'amendes et intérêts, soit au total 35 millions.

Reste à savoir maintenant si l'administration offrira une transaction acceptable, ou si la Compagnie poursuivra le procès en appel.

Cette dernière issue semble probable, le conseil d'administration estimant, paraît-il, que le jugement est « d'une très faible argumentation ».

Padang a, du reste, tout intérêt à traîner les choses en longueur, car il serait tout à fait impossible à cette société de décaisser, dans les circonstances actuelles, une somme de 35 millions, représentant une pénalité d'environ 85 francs par action.

CAOUTCHOUCS DE PADANG (*Le Journal des débats*, 22 octobre 1932)

L'assemblée ordinaire tenue le 20 octobre à Saïgon a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1931, annoncés dans nos feuilles du 15 septembre. Rappelons que cet exercice se solde par une perte de 575.552 fr., qui ramène le solde bénéficiaire antérieur à 16.394.175 fr. Cette perte est due non seulement à l'importante diminution du prix de vente des différents produits, mais aussi à la baisse des fonds ou valeurs en livres et en dollars de Singapour, qui figurent dans le portefeuille et les disponibilités.

NÉCROLOGIE Raoul Sautter (*Le Figaro*, 11 novembre 1932)

On nous prie d'annoncer la mort de M. Raoul Sautter, banquier, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 8 novembre 1932, après une courte maladie, au château de Brécourt (Seine-et-Oise). De la part de sa veuve, Mme Raoul Sautter, et de ses enfants, le docteur et Mme Jean Pellet, M. et Mme Pierre Bruneton, M. et Mme Bernard Lemaistre. Les obsèques seront célébrées demain samedi 12 novembre, à onze heures, au temple des Batignolles (46, boulevard des Batignolles).

Le présent avis tient lieu d'invitation.

Annuaire Desfossés 1933, p. 1219 :

Caoutchoucs de Padang

Conseil : O. de Rivaud, M. de Rivaud, R. Sautter, H. Charbonnel, L. Mellier, R. Hallet, Ph. Langlois, H.F. Klaasen, P. Blanchard.

CAOUTCHOUCS DE PADANG (*Le Journal des débats*, 29 juillet 1933)

Les comptes de l'exercice 1932, se soldant par une perte de 1.930.570 francs, ont été approuvés par l'assemblée tenue le 27 courant.

Le rapport signale que les amortissements, pour Sumatra seulement, dépassent sensiblement ce chiffre. La perte de l'exercice, reportée à nouveau, vient en déduction du report de l'exercice précédent, laissant figurer un report bénéficiaire de 14.463.604 fr.

Le rapport ajoute que, fin 1932, sur 7.655 hectares de concessions de caoutchouc à Sumatra, 4.106 hectares étaient plantés, sur 10.159 en Indochine, 1.503, et sur 3.050 en Malaisie, 3.043, sans compter 2.800 palmiers à Sumatra. Les jeunes extensions de Sumatra et la totalité des cultures en Malaisie sont plantées en greffes des meilleures origines.

La production de caoutchouc en 1932 a atteint, pour Sumatra et l'Indochine, un total de 1.777.591 kg contre 1.865.099 en 1931 et 1.711.586 en 1930. La production d'huile s'est élevée à 3.405.000 kg contre 2.483.960 en 1931 et celle d'amandes à 674.475 kg contre 561.374 kg.

Les dépenses ont été comprimées et le domaine d'Indochine a bénéficié des primes à l'exportation qui ont facilité son entretien régulier.

CAOUTCHOUC DE PADANG (*Les Annales coloniales*, 19 mai 1934)

Le bilan se solde finalement en perte de 1.465.814 francs contre 1.930.570 francs en 1932. Après prise en charge de cette perte, le solde créditeur antérieurement reporté se trouve ramené à 12.997.789 francs.

Compagnie des caoutchoucs de Padang
Assemblée générale ordinaire du 25 juillet 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 11 août 1934)

L'assemblée est présidée par M. [Paul] Blanchard qui a donné lecture du rapport du conseil duquel nous extrayons ce qui suit [uniquement des chiffres]

PADANG
(COMPAGNIE DES CAOUTCHOUCS DE)
(Marcel LEROY, *Le Caoutchouc*, Paris, 1935, p. 99 s)

Conseil : MM. Olivier de Rivaud, Henry Charbonnel, Robert Hallet, Philippe Langlois, Lucien Mellier, Max de Rivaud, Henri F. Klaasen, Paul Blanchard, Victor Lyon.

Capital : 41 millions, divisé en 310.000 actions de 100 francs dites ordinaires, et 5.000 actions dites de deuxième rang, de 2.000 fr., nominatives (émises à 5.000).

Parts de fondateur : 5.000.

Partage des bénéfices : 5 % à la réserve, 6 % d'intérêt non cumulatif aux actions ordinaires, 3 % d'intérêt non cumulatif aux actions de 2^e rang, 10 % au conseil, 20 % aux parts.

Après prélèvement jugé utile pour amortissements, réserves, etc., le solde est réparti en parts égales entre les 315.000 actions, quel que soit leur nominal.

Droit de vote aux assemblées :

a) Assemblées ordinaires : 1 voix pour 50 actions ordinaires, 2 voix pour 5 actions de second rang. b) Assemblées extraordinaires : 1 voix pour 50 actions ordinaires, 20 voix par action de second rang.

Augmentation de capital : sur les actions non réservées au conseil d'administration : 80 % aux actions ordinaires, 10 % aux actions de 2^e rang, 10 % aux parts de fondateur.

TABLEAU DES SURFACES PLANTÉES (en hectares)

Plan-tations	Conces-sions	Planté avant 1927 et exploité en 1933	1926	1927	1928	1929	1930	Total planté fin 1933
• Hévéas								
Sumatra	7.655	3.810		69	112	20	95	4.106
Indochine	10.159	1.144		338				1.482
Malaisie	3.050				1173	943	927	3.043
• Palmiers								
Sumatra	4.089	2.658						2.658
	24.953	7.612	477	407	1.285	963	1.022	11.289

Les jeunes extensions de Sumatra et la totalité des cultures de Malaisie sont plantées en greffés. Les saignées commenceront le 1^{er} janvier 1935, et de très bons rendements sont attendus.

La totalité de la palmeraie de Sumatra entrera en production en 1934, ce qui permet d'envisager une augmentation importante de la production et un abaissement du prix de revient.

PRODUCTION DE CAOUTCHOUC (en kg)

	1930	1931	1932	1933	1934
Sumatra	1.711.586	1.787.032	1.562.544	1.663.008	1.801.556
Indochine	—	78.067	215.037	267.437	366.000
Total	1.711.586	1.865.099	1.777.591	1.930.445	2.167.556

Le fléchissement de production de Sumatra résulte de l'application d'un système de saignée à plus longs intervalles qui a permis, tout en laissant reposer les arbres, d'abaisser très fortement le prix de revient.

En 1933, l'exploitation caoutchouc a laissé une perte de 161.000 francs pour l'Indochine, 293.000 francs pour Sumatra.

PRODUCTION D'HUILE D'AMANDES (en kg)

	1930	1931	1932	1933	1934
Huile	12.170.000	2.483.960	3.405.000	4.564.700	5.583.800
Amandes	385.200	561.374	674.475	889.725	1.117.975

En dehors de ses propriétés, Padang est fortement intéressée à la « Malayan Culture » dont les plantations de palmiers s'étendent sur plus de 6.000 hectares. La croissance des palmiers est très belle ; l'exploitation commencera en 1935.

RÉSULTATS DES DERNIÈRES ANNÉES

1928	12.066.631,11
1929	12.674.805,96
1930	1.376.063
1931	- 575.552,15 (1)
1932	- 1.930.570,98 (2)
1933	- 1.465.815,00

(1) Après amortissement de 1.952.832,21. à Sumatra.

(2) Après amortissement de 2.170.760,68, à Sumatra.

(3) Après amortissement de 1.246.000 sur bâtiments et machines, 1.626.000 sur plantations.

Les plantations, très bien entretenues, sont en excellent état. Déjà, avant la guerre, elles étaient classées parmi les plus belles des Indes néerlandaises.

Les plantations indochinoises ne s'étendent que sur 1.482 hectares contre 7.149 pour les Indes néerlandaises et la Malaisie. Mais comme la société a d'elle-même réduit sa production, elle ne sera que peu touchée par l'application du plan.

Padang avait décidé le transfert de son siège de Paris à Saïgon. L'Administration de l'Enregistrement a considéré ce transfert comme inopérant et, bien que les impôts aient été payés régulièrement au gouvernement de l'Indochine, elle a fait commandement à la société, en septembre 1928, de verser la totalité des impôts français, s'élevant à 20.509.240.

Padang, bien que soutenue par le gouvernement de l'Indochine, l'Union commerciale française et le Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine, a été condamnée à payer par un jugement du 23 avril 1932 la somme qui lui est réclamée.

Pourvoi a été introduit devant la Cour de Cassation et il est naturellement impossible d'en prévoir l'issue.

Les disponibilités pour faire face à une telle éventualité sont représentées par :

Dépôt en banques	10.313.810,42
Portefeuille	1.398.656,39
Débiteurs divers	14.335.661,52
Produits en stocks	2.196.194,94
	28.244.323,27
dont il faut déduire créditeurs	1.329.340,82
soit	26.914.982,45

Le report à nouveau au 31 décembre 1933 est de : 12 millions 997.789.45.

COTATION

Actions : marché en banque comptant et terme.

Parts : marché en banque au comptant.

Cours extrêmes et répartitions

	Actions		Parts	
	Cours	Répart.	Cours	Répart.
1929	1.240 — 725	16	428	
1930	1.010 — 261	Néant	8.700 — 3.500	Néant
1931	374 — 147	—	5.425 — 1.700	—
1932	340 — 155	—	4.350 — 1.850	—
1933	393 — 259	—	4.100 — 2.500	—
1934	380 — 200	—	4.095 — 2.175	—

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933

ACTIF		
Banques		10.313.810,42
Portefeuille		1.398.056,39
Débiteurs divers		14.335.661,52
Produits en stock :		
à Sumatra :	2.196.194,94	
en Indochine :	99.650,66	2.295.845,60
Propriétés à Sumatra :		
coût au 31 déc. 1932 :	49.596.267,06	
dépenses de mise en valeur :	1.712.054,10	51.308,321,16
Propriétés en Indochine		
coût au 31 décembre 1932 :	6.893.812,20	
diminution de l'exercice :	309.00,94	6.584.805,26
Propriétés en Malaisie :		
coût au 31 décembre 1932 :	29.117.879,51	
dépenses de mise en valeur :	1.605.271,85	
stock de matériaux :	10.887,47	30.734.038,83
Impôts avancés au Trésor :		
droits de transmission sur titres au porteur :	1.341.000,84	
taxe sur le revenu :	415.999,99	1.757.009,83
		<u>118.728.149,01</u>
PASSIF		
Capital		41.000.000,00
Prime sur émission		35.000.000,00
Réserve légale		3.168.803,15
Réserve pour fluctuation de change		1.107.991,20
Réserve générale d'amortissement		20.624.224,39
Réserve extraordinaire		3.500.000,00
Créditeurs divers		1.329.340,82
Profits et pertes. :		
report de l'exercice 1932 :	14.463.604,36	
perte du présent exercice :	1.465.814,91	12.997.789,45
		<u>118.728.149,01</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1933

DÉBIT		
Frais d'exploitation :		
à Sumatra :	7.226.335,86	
en Indochine :	1.000.574,24	8.226.910,10
Amortissements Sumatra		2.536.880,58.
Frais généraux		143.150,63
Change		188.796,72
Profits et pertes accidentels		139,32
		<u>11.095.877,35</u>
CRÉDIT		
Produit du caoutchouc récolté :		
à Sumatra :	3.735.161,71	
en Indochine :	839.434,85	4.574.596,56
Produit de l'huile récoltée :		
à Sumatra :	3.894.505,76	
Produit des noix :		
à Sumatra :	386.940,66	8.856.048,98
Intérêts		572,052,97
Revenus du portefeuille		3.673,45
Bénéfice sur réalisation stock 1932		198.287,04
Balance		1.465.814,91
		<u>11.095.877,35</u>

Compagnie des caoutchoucs de Padang
Assemblée générale ordinaire du 25 juillet 1935
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 3 août 1935)

Messieurs,
Vous avez été convoqués en assemblée générale ordinaire en conformité avec l'article 29 de vos statuts, pour examiner les résultats du vingt troisième exercice social clos au 31 décembre 1924.

SURFACES

Voici le tableau des concessions avec l'évaluation des surfaces plantées en rapport et non en rapport.

PLANTATIONS	Concessions	Planté avant 1929 et exploité en 1934	Planté 1928 à 1930	TOTAL planté fin 1930
CAOUTCHOUC				
Sumatra	7.536	3.955	151	4.106
Indochine	10.159	1.325	175	1.482
Malaisie	3.050	3.043	3.043	
PALMIERS				
Sumatra	4.089	2.658		2.658
Total	24.834	7.938	3.351	11.289

Les plantations non en rapport, toutes plantées en greffes des meilleures origines, sont parfaitement entretenues.

PRODUCTION DU CAOUTCHOUC en kg

	1932	1933	1934
Sumatra	1.562.554	1.663.008	1.801.628
Indochine	215.037	267.437	366.360
Malaisie	10.800		
	1.777.591	1.930.445	2.178.768

Les chiffres 1934 dépassent d'environ 250.000 kg ceux de l'année antérieure, malgré les restrictions apportées à notre potentiel sur le plan international à Sumatra, et en Malaisie.

Ce plan a limité les pourcentages d'exportation autorisés, par rapport à la capacité de production, dans la mesure suivante:

1934 100 % juin-juillet, 90 % août-septembre, 80 % octobre-novembre 70 % décembre 1935 : 75 % janvier-mars, 70 % avril-juin 65 % juillet-décembre.

On espère que les stocks diminueront de 100 à 120.000 t. au cours de l'année 1935, premier élément certain d'assainissement.

Notre production de Malaisie se signale par un tout premier début d'exploitation, en fin d'année. La récolte s'accroîtra sensiblement en 1935 pour progresser ensuite très rapidement.

Production d'huile et d'amandes en kg

	1932	1933	1934
Huile	3.405.000	4.564.700	5.565.300
Amandes	674.475	889.725	1.118.025

Ainsi que nous vous l'avons fait prévoir, par suite de l'entrée en rapport de la totalité de nos plantations à Sumatra, nous notons une progression très sensible de la production d'huile et d'amandes.

État des cultures — Usines

La croissance est excellente Le sol des jeunes cultures est couvert de légumineuses. Un réseau de route très complet permet d'assurer les transports et le contrôle rapide des travaux.

Nos usines ont été développées et modernisées. Nous avons commencé l'installation d'une usine entièrement neuve en Malaisie.

Ses fabrications égaleront sans doute la qualité reconnue des produits de votre société.

Nos ventes ont été faites, souvent avec prime. Mais si l'année a été meilleure pour le caoutchouc, l'huile de palme a connu des records de baisse. Depuis cette période, ses prix ont plus que doublé et, par un échelonnement de nos ventes, nous avons suivi leur relèvement.

Bilan

Nous vous présentons cette année un bilan en bénéfice de 271.949 fr. 82.

Quelque faible que soit ce résultat, il peut être apprécié après trois années déficitaires, et en tenant compte particulièrement du fait que les amortissements sur les seules plantations de Sumatra dépassent 2.450.000 francs.

Nous vous proposons, après prélèvement de la Réserve légale, soit 13.597 fr. 50, de reporter le solde de 258.352 fr. 32 qui, joint au report précédent, constituera un report bénéficiaire de 13.256.141 fr. 77.

Conseil d'administration

En conformité avec l'article 19 de vos statuts, les mandats de MM. Max de Rivaud et Paul Blanchard viennent à expiration cette année. Ces deux administrateurs sont rééligibles et se représentent à vos suffrages

Commissaires aux comptes

Vous avez également à nommer vos commissaires aux comptes pour l'exercice 1935 et à fixer l'allocation qui leur sera attribuée.

Nous vous soumettons, en outre, comme d'habitude, une résolution tendant à donner aux membres de votre conseil d'administration les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Actions de second rang

Nous vous proposons, en exécution de l'article 13 de vos statuts, de fixer le prix de cession ou de mutation des actions de second rang, à 200 francs au dessus du cours de l'action ordinaire à la date de la cession ou de la mutation.

Le conseil d'administration

[...]

Le journal « l'Ordre » [d'Émile Buré]
par R. Mennevée
(*Les Documents politiques*, octobre 1935)

M. René Sonnery ¹⁰ [propriétaire de 10 des 800 actions de *L'Ordre*], après avoir appartenu à la Compagnie française d'études et d'entreprises coloniales, nous est encore connu comme secrétaire du conseil des Caoutchoucs de Padang et administrateur de diverses sociétés, parmi lesquelles :

Société des cirages français,
Société agricole lyonnaise du Nord de l'Afrique,
Société cotonnière bônoise,
Société générale des huileries du Sahel tunisien, etc.

Annuaire Desfossés 1937, p. 1369 :
Caoutchoucs de Padang
Conseil : O. de Rivaud, M. de Rivaud, Victor Lyon, H. Charbonnel, L. Mellier, R. Hallet, Ph. Langlois, H.F. Klaasen, P. Blanchard.
Commissaires des comptes : R. Michaux, P. Janssens.

COMPAGNIE DES CAOUTCHOUCS DE PADANG
Assemblée ordinaire tenue à Saïgon le 23 novembre 1937
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 18 décembre 1937)

Rapport du conseil d'administration

Vous avez été convoqués, messieurs, en assemblée générale ordinaire, pour examiner les résultats du 25^e exercice social clos au 31 décembre 1936.

Nous vous présentons ces comptes avec un certain retard, ce retard, est dû aux mêmes causes que nous vous avons exposées lors de l'assemblée précédente, c'est-à-dire au délai apporté par l'administration de l'Enregistrement pour le règlement définitif de notre procès.

Surfaces

Voici le tableau des concessions avec l'évaluation des surfaces plantées en rapport et non en rapport :

Plantations	a	b	c
Caoutchouc :			
Sumatra	7.536	3 896	279
Indochine	10.159	1 465	—
Malaisie	3 079	1.450	1.624

¹⁰ René Sonnery (1887-1966) : fils du manufacturier Louis Sonnery-Martin (1841-1907), patron des Éts J.-B. Martin, peluches à Tarare, conseiller général et député du Rhône (1893-1898), gros actionnaire et administrateur de la Société électrométallurgique française (Froges, Isère), président des Huileries du Sahel tunisien. Marié en 1912 avec Anne du Fromental, fille d'un ingénieur civil. Directeur de la Cie française d'études et entreprises coloniales, la représentant au conseil de la Compagnie française du gypse (1920), de l'Atlantide à Fedhaha et des Caoutchoucs de Padang. Administrateur de la Société générale des huileries du Sahel tunisien, de la Société agricole lyonnaise du Nord de l'Afrique, de la Société cotonnière bônoise, des Cirages français... Fondateur à la Libération des SARL Tissages de velours, peluches et soieries de Tarare et Moulinages de Sous-Roches de Ruoms en Ardèche (1946-1965)

Deux fils : Jacques et Jean-Louis, marié à Francion Garreau-Dombasle, d'où (1953) l'actrice et chanteuse Arielle Dombasle.

Palmiers :			
Sumatra	4 089	2.658	42
	24.863	9.469	1.945

- (a) Concessions (hectares).
(b) planté avant 1928 et exploité en 1936
(c) Planté 1928 À 1936.

Production de caoutchouc (kg)

	1935	1936
Sumatra	1.195 040	1.070.446
Indochine	418 800	500.900
Malaisie	315.000	725.744
	<u>1.928.840</u>	<u>2 297.090</u>

Malgré le taux de restriction de 37,5 % imposé en Malaisie et Sumata., la production de vos plantations dépasse de 368.000 kg celle de l'an dernier, grâce à l'augmentation des surfaces saignées et des rendements en Malaisie et en Indochine.

Production d'huile et d'amandes (kg)

	1935	1936
Huile	5.881.700	7.826 .800
Amandes	1.089.750	1.802.700

La progression très sensible en 1936 provient du rendement accru des arbres et des améliorations dans les conditions de récolte.

État des cultures et des usines

Malaisie. — La plantation de Nigel Gardner, en Malaisie. est en état d'entretien parfait sous légumineuses et végétations arbustives retenant le sol sur les pentes du terrain.

L'usine a été très développée pour répondre aux productions croissantes, et la plupart des-travaux achevés avant les très fortes hausses des matériaux qui ont suivi la reprise mondiale. Elle répond aux données les plus achevées de la technique.

Notre main-d'œuvre est entièrement logée dans quatre villages à maisonnées surélevées, avec terrain de jeux, infirmeries, écoles, crèches, etc. Nous avons également veillé à toutes les facilités de ravitaillement et au strict contrôle sanitaire.

Cette plantation est pour nous un actif dont la valeur apparaîtra de façon de plus en plus considérable dans l'ensemble de nos rendements. Elle n'est actuellement qu'à ses débuts.

Indochine. — Des études très précises sont en cours sur la plantation de Phu Hung., en Indochine, pour l'amélioration des sols par apport d'engrais. Les recherches agrologiques ont été très poussées.

L'équipement de l'usine suffit largement pour le travail des productions, avec un pourcentage de première qualité produit, qui ne peut guère être dépassé, tant il est au point dès maintenant.

Nous n'employons qu'une main-d'œuvre libre, logée dans des villages salubres avec des maisonnettes, jardins individuels, pagodes, etc.

Sumatra. — Nous avons poursuivi un programme de rajeunissement des vieilles cultures d'hévéas avec un matériel de greffe de premier choix. Nous continuons à obtenir un rendement satisfaisant dans l'ensemble de nos concessions.

Notre main-d'œuvre nous est très fidèlement attachée, et son état sanitaire est suivi avec attention.

Nos plantations de palmiers sont en progression constante et les prix de vente restent très satisfaisants.

Situation du caoutchouc

Les stocks mondiaux, qui étaient en 1934 de 681.360 tonnes, n'atteignent plus à fin 1936 que 429.729 tonnes, soit une diminution de plus de 250.000 tonnes en deux ans.

Cette diminution est due non seulement au contingentement imposé par le plan de restriction international, mais aussi à un accroissement de la consommation qui a atteint, pour la seule année 1936, plus de 100.000 tonnes.

La réduction des exportations imposée par le plan international a porté en 1936 sur 37,5 % de la capacité réelle. Les pays non participants n'ont produit que 23 500 tonnes sur un total mondial de 867 000

Répartition des bénéfices

Le bilan que nous vous présentons fait ressortir, pour l'exercice 1936, un bénéfice de
16.107.195 96

que nous vous proposons de répartir comme suit.

1° 5 % à la réserve légale,

soit : 805 359 fr. 80 ;

2° 6 % aux 310 000 actions ordinaires, soit : .860.000 fr. ;

3° 3 % aux 5.000 actions de second rang, soit : 300.000 fr. ;

Soit au total 2.965 359 80

Il resté donc disponible 13.141.836 16

qui, conformément à l'article 42 des statuts, doivent être répartis à raison de :

10 % au conseil d'administration, soit : 1.314.183 fr. 60 ;

20 % aux 5.000 parts bénéficiaires, soit 2.628 367 fr 25 ;

70% aux actionnaires, soit 9.199 285fr. 31

Si, à la somme revenant aux actionnaires, soit 9.199.285 31

nous ajoutons le report à nouveau des exercices précédents, soit 6 017.237 71

Il reste un complément disponible de 15 216.523 02

sur lequel nous vous proposons de prélever 11.973.150 00

de façon à permettre la répartition d'un second dividende de 38,01 à chacune des 315.000 actions toutes catégories.

Il resterait alors 3 243.373 02

que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Si vous approuvez nos propositions, les dividendes de l'exercice 1935 seront fixés comme suit :

44 fr. 01 brut pour les actions ordinaires ;

98 fr. 01 brut pour les actions de second rang ;

525 fr. 67 brut pour les parts bénéficiaires dont il y aura lieu réduire, en plus de la taxe sur le revenu, les taxes de transmission rappelées ou arriérées qui incombent aux actions ordinaires et aux porteurs, et aux parts bénéficiaires.

Questions à l'ordre du jour

Au cours de l'exercice, notre conseil d'administration a appelé aux fonctions d'administrateur, la Bungsar Company Ltd., société anonyme malaise, ayant siège social à Kuala Lumpur (Malaisie Britannique), en remplacement de M Philippe Langlois, démissionnaire. Nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette nomination, cette société pouvant exercer sur nos intérêts de Malaisie un contrôle continu et efficace.

M. Henri Klaassen, dont le mandat arrive cette année à expiration, ne se représente pas à vos suffrages pour des raisons personnelles. Nous vous demandons de vous joindre à nous pour exprimer à M. Klaassen les remerciements de la société pour les bons et les précieux services qu'il lui a rendus pendant 26 ans, comme directeur, puis comme inspecteur de nos plantations à Sumatra, et, en dernier lieu, comme administrateur de la société.

Nous vous proposons la nomination de M. René Sonnery, en remplacement de M. Klaasen.

Le mandat de M. Philippe Langlois arrivant à expiration cette année en même temps que celui de M. Klaasen, nous présentons donc à vos suffrages, pour une nouvelle période de six années, la Bungsar Company Ltd., et M. René Sonnery.

Vous avez également à nommer vos commissaires aux comptes pour l'exercice 1937 et à fixer l'allocation qui leur sera attribuée.

Nous vous soumettons, en outre, comme d'habitude une résolution, tendant à donner aux membres de votre conseil d'administration les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Nous vous proposons, en exécution de l'article 13 de vos statuts, de fixer le prix de cession ou de mutation des actions de second rang à 500 francs au-dessus de cours de l'action ordinaire à la date de la cession ou de la mutation.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1936

ACTIF	
Immobilisations :	
Concessions et plantations :	
à Sumatra	37.374.349 61
en Indochine	6.538.351 54
en Malaisie	32.394.216 99
Bâtiments, machines, matériel à Sumatra	16.479.466 04
en Indochine	—
en Malaisie	3.455.225 91
Approvisionnements et stocks :	

Stocks de caoutchouc	3.250.841.43
Stocks d'huile et de noix palmistes	3.728.351 74
Stocks-divers	547.757 53
Portefeuille et participations	11 342.292 95
Disponibilités	
En caisse et en banque	23 557.577 69
Débiteurs divers	7.694.451 45
Taxes fiscales à récupérer :	
Taxes de transmission sur actions ordinaires	6.823 806 80
Taxes de transmission sur parts	337.983 13
	<u>153.524 674 81</u>
PASSIF	
Capital	41.000.000 00
Réserves et amortissements	
Réserve légale	3.182 400 65
Réserve générale	39.697.991 20
Réserve d'amortissement	28.030.088 85
Exigibilités :	
Créditeurs divers	19.079.760 44
Résultats :	
Report des exercices précéd.	6.017,237 71
Bénéfice de l'exercice 1936	16.107.195 96
	<u>153.524 674 81</u>

Compte de Profits et Pertes

DÉBIT	
Frais généraux	244.401 24
Balance	16.107.195.96
	16.351.597 20
CRÉDIT	
Bénéfice d'exploitation et divers	16.128.273 77
Intérêts et dividendes	223.323 43
	16.351.597 20

LES RÉOLUTIONS

.....

Le régime fiscal des sociétés coloniales
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 octobre 1938)

[...] Dans l'affaire de la Compagnie des caoutchoucs de Padang, la Cour de Cassation (arrêt du 17 juillet 1935) a, dans l'ensemble des faits appréciés par le Tribunal, simplement retenu, entre autres éléments, que le conseil d'administration et les assemblées d'actionnaires se réunissaient à Paris, sans faire de cette circonstance un élément prépondérant et déterminant.

Remarquons, d'autre part, l'importance particulière donnée par cet arrêt à l'élément « lieu d'exploitation d'une société ». Après avoir souligné que la Compagnie de Padang avait seulement à Saïgon une exploitation et une direction de caractère secondaire, cet arrêt a précisé que la Société n'avait pas en Indochine son principal centre d'exploitation et que celui-ci était à Sumatra.

Quoi qu'il en soit, ce même arrêt paraît bien apporter une certaine définition de ce qu'il faut entendre par siège social : « Ce lieu est, en principe, d'après cet arrêt, celui où l'entreprise a, principalement, sa direction juridique, financière, administrative et technique. »

Mais ce n'est là qu'une formule de principe et dont on ne voit pas exactement les conséquences d'ordre pratique qu'il conviendrait d'en tirer. [...]

(Extrait de la *Vie financière*.)

Caoutchoucs de Padang
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 29 avril 1939)

Le litige avec le fisc, qui durait de 1925, étant liquidé et la production devant s'accroître dans de fortes proportions dans ses trois zones d'action : Sumatra, Malaisie et Indochine, la société qui a repris ses répartitions il y a deux ans et qui repose sur de solides bases financières, a devant elle d'intéressantes perspectives.

La Compagnie française des caoutchoucs de Padang n'est pas une entreprise strictement indochinoise, n'ayant pris pied dans notre colonie d'Extrême-Orient qu'il y a une quinzaine d'années, mais son siège est à Saïgon et c'est en Indochine qu'elle possède la plus grande portion territoriale ; nous estimons donc qu'elle n'est pas déplacée dans la série à laquelle nous consacrons ces études ; elle appartient d'ailleurs au groupe de la Société Financière des Caoutchoucs qui a de nombreuses participations dans cette région de l'Asie française,

La société a été constituée en 1911 pour la création et l'exploitation, à Sumatra, de concessions d'hévéas ; elle a ensuite étendu son activité à l'Indochine et à la Malaisie et à la culture de l'arbre à caoutchouc elle a joint celle du palmier à huile.

Le domaine

Lorsqu'elle la constitua, la Société financière des caoutchoucs, dont elle est encore un des meilleurs éléments d'actif, lui fit apport des deux concessions de Lima-Poeloch et de Tanah-Besih, sur la côte Est de Sumatra, d'une étendue globale de 7.900 hectares.

En 1920, la société acquit, dans la même région, les deux concessions, d'une étendue de 4.000 hectares, de Piassa Oelve et de Tanah-Gamboes, appartenant à la Piassa Octive Rubber Company qui entra en liquidation.

Elle y a continué les plantations de caoutchouc qui y avaient été commencées et y entreprit aussitôt la création d'une grande plantation de palmiers à huile.

En 1926, elle eut l'occasion de s'introduire en Indochine en reprenant dans la région de Thudaumot en Cochinchine, la concession de plus de 5.000 hectares de Phu-Hung

appartenant à la Société du Domaine Central et sur une petite surface de laquelle avaient été faites des plantations d'hévéas. En 1928, elle obtint dans la même région la concession de Phu-Rieng de 5.159 hectares.

En 1927, elle s'introduisit en Malaisie par l'acquisition d'une concession de 1.200 hectares dans la province de Selangor. Par des adjonctions successives, elle a porté la superficie de ses concessions groupées sous le nom de Nigel Gardner Estates à 3.079 hectares.

Le domaine se compose donc, actuellement, des éléments suivants :

(En hectares)	Surface des concessions	Surface plantée	Surface en rapport
1° Caoutchouc :			
Sumatra	7.536	4 201	3.633
Malaisie	3 079	3.074	3.074
Indochine	10.159	1.465	1.465
	20.774	8.740	8.172
2° Palmiers à huile			
Sumatra	4.089	2.700	2.658
Total	24.863	11.440	10.830

Près de la moitié de la superficie totale de Padang est donc actuellement plantée et exploitée et les réserves d'avenir, tant pour le caoutchouc que pour le palmier à huile se chiffrent par 13.423 hectares.

Les plantations de Sumatra, les plus anciennes, font l'objet de rajeunissement partiels ; leur production est subordonnée à la réglementation instaurée par le Comité international du caoutchouc.

Les plantations indochinoises ont la plus grande superficie mais restent en arrière pour des raisons que nous exposerons plus loin ; le plan caoutchoutier n'influe pas sur leur production ; elles fournissent déjà un tonnage intéressant qui peut s'accroître encore fortement dans l'avenir sans qu'il soit toutefois possible de dire s'il atteindra au volume de celui des belles plantations greffées.

Les plantations de Malaisie ne sont guère entrées en production qu'il y a un peu plus d'un an ; le plan de restriction n'influe que sur la capacité des surfaces venues à maturité ; ces surfaces s'accroissent chaque année, leur production sera progressive au cours des prochains exercices malgré le contingentement.

La société possède à Sumatra et en Malaisie des usines pour le traitement du caoutchouc.

Les capitaux investis

Le capital de Padang a été, en 1911, lors de la constitution, fixé à 6.500.000 fr. en 65.000 actions de 100 francs ; en 1917, il a été porté à 8 millions ; en 1920, pour l'acquisition de la Piassa Oelve, il a été porté à 15 millions et en 1922 à 20 millions ; en 1925, l'absorption de la Société du Domaine Central le fit élever à 21 millions ; il se composait alors de 210.000 actions de 100 francs. En 1927, année d'introduction en Malaisie, la Société le porta à 31 millions par la création de 5.000 actions de 2.000 francs dites de second rang. Enfin, en juillet 1930, il fut porté à 41 millions par

l'émission à 315 francs de 100.000 actions du type primitif de 100 francs. Il n'a jamais bougé depuis et se trouve représenté par 310.000 actions ordinaires de 100 francs et 5 000 actions de 2.000 francs.

Il existe 5.000 parts de fondateur qui ont été attribuées, à raison d'une par action, aux souscripteurs des titres de second rang.

Il n'a pas été émis d'obligations.

La répartition des bénéfices s'effectue de la façon suivante : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions ordinaires ; 3 % aux actions de second rang ; sur le surplus 10 % au conseil d'administration, 20 % aux parts et, sauf prélèvements pour fonds de prévoyance, 70 pour cent aux actions sans distinction, sans tenir compte de la différence de taux nominal.

De ceci l'on voit :

1° que les actions de second rang sont désavantagées dans la répartition des bénéfices, et c'est la raison pour laquelle leurs souscripteurs ont reçu en compensation des parts de fondateur ;

2° que pour chaque franc attribué à l'action ordinaire au-dessus de son intérêt statutaire de 6 % ; la part a droit à un dividende de 16 fr. 825 :

3° que pour chaque franc attribué à l'action ordinaire, l'action de second rang a droit à 1 fr. 78.

Les résultats industriels

La saignée des arbres de Sumatra a commencé en 1913, c'est-à-dire deux ans après la constitution.

Voici comment a évolué la production de l'entreprise dans ses deux branches d'activité :

(En tonnes)	Caoutchouc	Huile de palme	Amandes de palme
1927	1.682	528	148
1928	1 841	1.210	338
1929	1.890	1.620	331
1930	1.712	2.170	385
1931	1.856	2.484	561
1932	1.776	3.405	674
1933	1.930	4.564	889
1934	2.178	5.585	1.118
1935	1.928	5.881	1.089
1936	2.829	7.826	1.802
1937	3.062	8.701	2..119
1938	2.686	9.228	2.209

On constate, à l'examen de ce tableau, que la production du caoutchouc a évolué beaucoup moins rapidement que celle des autres produits et présente même un certain caractère d'irrégularité ; celle-ci s'explique par la crise très dure traversée par le marché du caoutchouc et par les différentes restrictions imposées par les plans de contingentement dans les plantations de Sumatra, celles de l'Indochine n'étant pas

encore suffisamment productives et celles de Malaisie n'étant intervenues que depuis 1934.

Dans son rapport à l'assemblée du 24 juin dernier, le conseil déclarait que la production de 1937 a fait un bond grâce à l'augmentation de rendement des jeunes cultures et à l'allègement des restrictions imposées par le plan international ; il ajoute que les facultés de production de la société vont en s'accroissant et réservent de nouvelles marges pour les années à venir.

Les résultats financiers

En 1915-1916, les bénéfices nets de Padang étaient de 501.000 francs et le dividende de [X] francs par action ; ils progressèrent rapidement jusqu'à 2.140.000 francs en 1918-1919, permettant la répartition de dividendes croissant jusqu'à 12 francs ; en 1919-1920 ils atteignirent jusqu'à 3 millions 806.000 francs mais, pour cette année-là, aucun dividende ne fut réparti. La société subit une première perte de 949.000 francs en 1920-1921 à cause de la crise ; par la suite, sous l'influence du plan Stevenson, les cours du caoutchouc se redresser t et reparaissent les bénéfices qui, de 1.457.000 francs en 1921-1922, s'élèvent crescendo jusqu'à leur maximum de 31.704.000 francs en 1925-1926, année de boom du caoutchouc ; dans le même temps, le dividende passe de 8 à 20 puis 30, 100 et 130 francs.

Dès l'année suivante, ils retombent à 19.934.000 francs pour décroître continuellement jusqu'à n'être plus que de 1 million 376.000 francs en 1930 ; le dividende est tombé de son côté à 60, 26 et 16 francs et il a été nul pour la dernière année ; notons que les parts qui intervenaient dans la répartition bénéficiaire en 1928 ont reçu cette année-là 396 fr. 13 et la suivante 428 fr. 72.

Voici, comment, depuis 1930, ont évolué les résultats de l'entreprise :

(En 1.000 francs)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1930	2.361		1.376		
1931	18 079	1.952	575(6)		
1932	9.685	2.170	1.930 (7)		
1933	9 630	2.536	1.465 (7)		
1934	12.729	2.463	273		
1935	10.354	7.239 (8)			
1936	16.351		16.107	44 01	525 67
1937	32.114	31.297	6901	1.160 99	

- (1) Bénéfices bruts.
- (2) Amortissements.
- (3) Bénéfices nets.
- (4) Dividende : action ordinaire (en francs).
- (5) Dividende : part (en francs).
- (6) Perte.
- (7) Perte, compte tenu des amortissements.
- (8) Perte, après règlement du litige fiscal.

La caractéristique des résultats de Padang a été depuis toujours l'irrégularité. Nous avons vu plus haut entre quelles limites ils avaient évolué de 1915 à 1930. À partir de ce moment, s'ouvre pour la société la période d'incertitudes et de difficultés que

caractérisent les variations du caoutchouc et celles des changes ; malgré un accroissement sensible de ses profits d'exploitation, la Société enregistre une perte de 575.000 francs, ayant dû amortir sur ses avoirs et son portefeuille les effets de la dévaluation de la livre et du dollar Singapour.

En 1932, la perte est triple et s'entend après amortissements ; il en est de même en 1933.

L'exercice suivant laisse un léger bénéfice de 272 000 francs. Celui de 1935 est dominé par un fait sur lequel nous devons nous étendre un peu : c'est le règlement d'un différend avec le fisc

Lorsqu'en 1925, la société étendit son activité à l'Indochine, elle transporta son siège de Paris à Saïgon. L'administration de l'enregistrement de la Métropole considéra ce transfert comme inopérant au point de vue fiscal et estima que la Société restait soumise, comme devant à tous les impôts français ; elle lui fit commandement en septembre 1928 de verser à ce titre une somme de 20.509.240 francs. La compagnie, déjà astreinte aux impôts indochinoise, fit opposition à cette contrainte et le différend fut porté devant le tribunal civil de la Seine.

Bien que soutenue par le gouvernement de l'Indochine et de grands organismes coloniaux, la société fut déboutée par un jugement du 23 avril 1932 ; elle introduisit en juillet pourvoi devant la Cour de cassation ; ce pourvoi fut rejeté le 17 juillet 1935 et le jugement la condamnant à payer les taxes devint définitif.

Les pourparlers avec l'administration de l'Enregistrement furent fort longs et ce n'est que le 23 juillet 1937 qu'un accord final fut signé pour le règlement des sommes imputées, lesquelles furent fixées à 10.221.375 fr.

C'est à ce règlement qu'est due la perte de 7.2311,000 francs, qui fut amortie par prélèvement sur les reports antérieurs, laissant un solde disponible de 6.017.238 francs

L'exercice 1936 se déroula dans des conditions plus favorables et le bénéfice remonta à 16.351.000 francs que la société répartit presque intégralement à ses porteurs de titres qui se trouvaient un peu compensés de leurs malheurs antérieurs.

L'année 1937 enregistra une importante augmentation de la production et des bénéfices ; le profit brut dépassa en franc Bonnet son niveau le plus haut de 1925 en francs-or ; la société répartit la majeure partie de ce bénéfice à ses actionnaires et porteurs de parts.

Situation financière

Les bilans des deux derniers exercices se comparent de la façon suivante (en 1.000 fr.) :

	1936	1937
ACTIF		
Immobilisations		
Concessions et plantations	76.306	77.811
Bâtiments, matériel	19.934	24 457
Stocks	7 526	11.448
Portefeuille	11.342	11.927
Caisse et banque	23.558	68.866
Débiteurs divers	7.691	6.579

PASSIF		
Capital	41.000	41.000
Réserve légale	3.182	3.987
Réserve générale	33.607	39.607
Réserve amortissement	28.030	31.217
Créditeurs divers	19.580	37.120
Profits et Pertes	22.217	34.540
Provision de change		7.000

Les immobilisations offrent une augmentation de 6.027.000 francs, passant de 96.241.609 francs en 1936 à 102.268.000 francs en 1937 ; cette augmentation porte sur les concessions et plantations et sur les bâtiments et matériel ; elle semble donc les justifier par l'accroissement de la production et des travaux effectués en vue de son développement.

On note à l'actif une sensible augmentation des stocks ; mais la rubrique du bilan porte également « approvisionnements » et sans détail de la part du conseil dans son rapport, il est impossible de savoir s'il s'agit d'une augmentation des produits ou de leur valorisation en écritures ; le fait n'offre d'ailleurs qu'un intérêt secondaire, étant donné le faible montant de ces stocks par rapport à l'ensemble du bilan qui se totalise pour 1937 à 194.473.858 francs.

On note à l'actif l'importante majoration des disponibilités et la quasi stabilité des débiteurs et du portefeuille. De celui-ci, l'on ne connaît pas le détail ; en 1933, on savait qu'il contenait des actions de la Malayan Cultures qui exploite des palmeraies en Malaisie, il ne serait pas étonnant, d'autre part, qu'il y ait, dans le chiffre du bilan, une partie d'avances consenties à cette société ; il apparaîtrait même normal que ce bilan contint des actions de la Société financière des caoutchoucs [Socfin] par laquelle Padang a été constituée.

On notera au passif l'accroissement des créditeurs divers qui est moins important que celui des débiteurs, de l'actif et également l'importance des réserves qui se totalisent — réserve légale non comprise — à 70.824.000 francs, chiffre équivalant à peu de chose près à la valeur d'inventaire des plantations.

Pour faire face à 37.120.000 francs d'exigibilités, la Société disposait, fin 1937, de 61.866 000 francs de disponibilités, soit un excédent de ces dernières de 25 740.000 fr. ; en y ajoutant les débiteurs divers et les stocks, on arrive à 43.767.000 francs, chiffre supérieur au montant du capital.

La trésorerie est donc très à l'aise et la situation générale financière très forte permet à la société d'envisager sans crainte toutes nouvelles extensions, lesquelles ne peuvent devenir que productives.

On notera au passif la présence d'une provision de 7 millions pour change, mesure sage qui met l'entreprise à l'abri des variations trop brutales de la livre sterling et du dollar Singapour.

Conclusions

Quand on considère le domaine du Padang, on constate que les plantations de Malaisie viennent d'entrer seulement en production, qu'elles sont entièrement greffées et vont procurer à la société des revenus de plus en plus substantiels, que le tonnage de celles d'Indochine est encore susceptible de gros développements et que celles de Sumatra sont rajeunies graduellement ; toutes offrent donc de belles perspectives. Dans les milieux compétents, on estime que quand les hévéas de la société seront en pleine

production, celle-ci pourra être de 1.800 tonnes pour Sumatra, 700 tonnes pour l'Indochine et 3.000 tonnes pour la Malaisie, soit au total 5.700 tonnes ; l'actuelle production étant de 3 0110 tonnes, il y a encore de la marge.

Aux bénéfices provenant du caoutchouc s'ajoutent ceux des palmeraies, qui doivent s'accroître. Au demeurant, la société a une très forte situation financière.

Les perspectives de plus-value des actions peuvent donc être envisagées sans faire preuve d'un trop grand optimisme.

Compagnie des caoutchoucs de Padang
Assemblée ordinaire tenue à Saïgon le 10 juillet 1939
Rapport du conseil d'administration
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 5 août 1939)

Nous avons la douleur, messieurs, de vous faire part du décès de notre président, M. Olivier de Rivaud, survenu le 16 octobre 1938.

Administrateur de notre société depuis le 26 juin 1919, M. Olivier de Rivaud n'avait cessé, depuis lors, de nous apporter le précieux appui de son admirable intelligence et de son extraordinaire activité.

Nous avons perdu en lui un chef éminent, dont les qualités intellectuelles et la délicatesse de sentiments avaient su s'attacher la confiance et le dévouement de tous ses collaborateurs. Nous vous avons associés à nous pour témoigner à sa famille nos sentiments de très respectueuses condoléances.

L'exercice 1938

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire pour soumettre à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice social clos le 31 décembre 1938.

Surfaces

Voici le tableau de concessions et des surfaces plantées en hectares.

En ha.	Concessions	Surfaces en rapport	Surfaces non en rapport
Caoutchouc :			
Sumatra	7.536	3.521	741
Malaisie	3.079	2.809	265
Indochine	10.159	1.477	5
Palmiers:			
Sumatra	4.089	2.787	50
Total	24.863	10.594	1.061

Production. du caoutchouc

Nous avons réalisé les productions suivantes en kilogrammes :

	1936	1937	1938
Sumatra	1.070.446	1.633.716	1.101.690
Indochine	500.900	431.800	439.900
Malaisie	725.744	997.438	1.133.971
Total	2.297.090	3.062.954	2.675.561

En raison des restrictions imposées par le plan international de réglementation, les chiffres obtenus en Malaisie et à Sumatra ont été très inférieurs à la capacité productive réelle de nos plantations.

Production d'huile de palme et d'amandes

La progression de nos récoltes s'établit comme suit, en kilogrammes :

	1936	1937	1938
Huile	7.826.800	8.701.600	9.228.600
Amandes	1.802.700	2.119.050	2.204.550

État des cultures et des usines

Malaisie

Notre plantation de Nigel Gardner, entièrement greffée, est considérée comme une des plus belles de Malaisie ; son potentiel s'accroît constamment. Notre capacité productive, qui était, en 1937, de 1.860.000 kg, a été portée pour 1939 à 2.850.000 kg.

L'usine qui a été achevée l'année dernière est équipée d'une façon extrêmement moderne. Elle sera suffisante pour traiter notre production quand celle-ci atteindra son plein.

La main-d'œuvre, qui groupe 1.250 ouvriers de l'Inde, semble se plaire et se fixer sur la plantation. Ce résultat est dû pour une grande part à l'amélioration des conditions de vie en général et, en particulier, à l'amélioration des installations d'eau, des logements en maisonnettes, temples, terrains de jeux, etc.

Indochine

Nous poursuivons sur notre plantation de Phu-Hung une politique de fumure, dont la continuité doit nous assurer des résultats favorables.

La main-d'œuvre annamite, entièrement libre, est composée de 550 ouvriers établis avec leurs familles. Le soin qu'ils apportent à l'entretien de leurs maisons, les jardins, fleurs, montrent qu'ils se sentent chez eux et satisfaits.

Sumatra

Nos cultures de caoutchouc sont en bon état d'entretien. La replantation des vieilles cultures en matériel à haut rendement se poursuit méthodiquement.

La législation locale attribue pendant cinq ans aux surfaces replantées des droits d'exporter équivalents à ce qu'elles auraient obtenu si les arbres n'avaient pas été remplacés. Ces droits peuvent être vendus ou produits sur des surfaces voisines, ce qui paie les frais de rénovation et peut même, si les circonstances sont favorables, permettre un profit complémentaire.

La production d'huile et d'amandes de nos palmeraies est très satisfaisante.

Nous employons 2.250 ouvriers.

Les usines travaillent normalement ; leur équipement est terminé et ne demande qu'un maintien régulier de mise au point.

Situation du marché du caoutchouc

1° Les stocks mondiaux, évalués à 523.700 tonnes en fin d'année 1937, sont estimés à 456-845 tonnes à fin 1938, soit une diminution de 66.855 tonnes.

Les chiffres sont à mettre en regard d'une consommation de 1.093.800 tonnes en 1937 et 900.919 en 1938.

Traduits en pourcentages, ces chiffres donnent :

Au 31 décembre 1937, stock de 5 à 7 mois vis-à-vis de la consommation de l'année :

Au 31 décembre 1938, stock de 6 mois.

La position statistique des stocks restait donc très saine à fin d'année.

2° Les pourcentages d'exportation autorisés par le plan international de réglementation ont été les suivants, vis-à-vis de la capacité réelle de production :

67,5 % en 1935

62,5 % en 1936

8,75 % en 1937

55 % en 1938

40% en 1939 premier semestre.

3° Les pays non couverts par le plan ont sorti en 1938 environ 27.623 tonnes contre 28.275 tonnes en 1937, vis-à-vis d'une exportation totale de 864.650 tonnes, soit environ 3 %, ce qui reste insignifiant.

4° Le pourcentage de caoutchouc généré employé aux États-Unis par rapport au caoutchouc naturel est passé de 29,3 à 27,8.

Le prix moyen des feuilles fumées, à Londres, a été de 7 pence 7132 contre 9 pence 1/2 l'année précédente, par livre anglaise de 453 grammes.

Marché des huiles

Les cours ont baissé de façon régulière durant l'exercice. L'entente entre producteurs d'Extrême-Orient continue à fonctionner de façon satisfaisante, mais l'élévation des cours est subordonnée à la reprise économique mondiale et plus particulièrement à celle des U.S.A.

Résultats et répartition des bénéfices

Le bilan que nous vous présentons fait ressortir pour l'exercice 1938 un bénéfice de 27.128.660 21 que nous vous proposons de répartir comme suit :

Premier dividende de 6 % aux 310.000 actions ordinaires:

1.860.000 francs ;

Premier dividende de 3 % aux 5.000 actions de second rang :

300.0010 francs ;

Ensemble 2.160.000 00

Il reste donc disponible 24.968.660 91

qui, conformément à l'article 42 des statuts, doivent être répartis à raison de :

10 % au conseil d'administration, soit 2.496.866 fr. 09 ;

20% aux 5.000 parts bénéficiaires, soit 4.993.732 fr. 18 ;

70 % aux actionnaires, soit 17.478.062 fr. 64.

Si, à la somme revenant aux actionnaires, soit 17.478.062 64, nous ajoutons le report à nouveau des exercices précédents, soit 3 712.583 38, il reste un complément disponible de 21.190.646 02

sur lequel l'assemblée pourra décider de prélever un deuxième dividende de 52 fr. 60 en faveur de chacune des 315.000 actions de toutes catégories, soit 16.569.000 00 et de reporter à nouveau le solde, soit 4.612 646 02

Le dividende

Si vous approuvez nos propositions, les dividendes de l'exercice 1938 seront fixés comme suit

58 fr. 60 brut par action ordinaire,
112 fr. 60 brut par action de second rang,
998 fr. 74 brut par part bénéficiaire.

Questions à l'ordre du jour

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier les nominations faites à titre provisoire par le conseil d'administration, de MM. René de Rivaud, Maurice Schoofs et Jean de Beaumont ¹¹, en qualité d'administrateurs de notre société.

Vous aurez à désigner les commissaires chargés de vérifier les comptes de l'exercice 1939 et à fixer leur rémunération.

Nous vous soumettrons en outre une résolution tendant à donner aux membres de votre conseil d'administration les autorisations nécessaires prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

En exécution de l'article 13 des statuts, nous vous proposons de fixer le prix de cession ou de mutation des actions de second rang à 500 francs au-dessus du cours de l'action ordinaire à la date de la cession ou de la mutation.

BILAN AU 21 DÉCEMBRE 1938

154.679.791 76

Annuaire Desfossés 1940, p. 1856 :

Caoutchoucs de Padang

Conseil : M. de Rivaud, pdt ; R. de Rivaud, R. Victor Lyon, H. Charbonnel, L. Mellier, R. Hallet, Ph. Langlois, Bungsar C^o Ltd, R. Sonnery, J. de Beaumont.

Commissaires des comptes : E. Orio, A. Durand, R. Bouillette.

CAOUTCHOUCS DE PADANG

(*Le Journal*, 26 octobre 1941)

Les comptes de l'exercice 1940, qui seront présentés à l'assemblée du 12 novembre, se soldent par un bénéfice net de 12.144.955 francs contre 31 millions 732.524 francs pour l'exercice précédent. Y compris le report antérieur, le total disponible s'élève à 16 millions 639.568 francs contre 36 millions 354.170 francs. Il ne sera proposé aucune répartition, ni aux actions, ni aux parts.

CAOUTCHOUCS DE PADANG

(*Le Journal*, 16 novembre 1941)

L'assemblée ordinaire, ainsi qu'une assemblée extraordinaire qui était convoquée pour le 12 novembre, n'ayant pu se réunir, faute de quorum, ont été reportées à une date ultérieure.

¹¹ [Jean de Beaumont](#) (1904-2002) : gendre d'Olivier de Rivaud. Élu en 1936 député de la Cochinchine avec l'argent des Terres-Rouges.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS
(*Le Figaro*, 29 septembre 1942)

La production de caoutchouc des trois grandes compagnies du groupe : Terres Rouges, Cambodge et Padang, pour l'Indochine seulement, a été la suivante pour le mois d'août et les huit premiers mois de l'année en cours : Terres Rouges : août 889.000 kg contre 951.000 en août 1941 ; huit premiers mois, 6.961.000 kg. Cambodge : 951.000 kg contre 945.000 en août 1941 ; huit premiers mois 6.791.000 kg. Padang : août 22.000 kg contre 32.000 ; huit premiers mois, 202.000 kg.

COMPAGNIE DES CAOUTCHOUCS DE PADANG
(*Le Journal*, 19 octobre 1942)

Production caoutchoutière de septembre pour l'Indochine : 20.000 kg contre 36.000 kg pour le mois correspondant de 1941. Production des neuf premiers mois de l'exercice en cours : 222.000 kg.

COMPAGNIE DES CAOUTCHOUCS DE PADANG
Société anonyme fondée en 1911
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Objet : toutes entreprises agricoles, principalement la culture du caoutchouc.
Concessions à Sumatra, en Malaisie, en Indochine.
Siège social : Saïgon, 236, rue Mac-Mahon.
Capital social : 41.000.000 fr., divisé en 310.000 actions ordinaires de 100 fr. et 5.000 actions de 2.000 fr. dites de second rang.
À l'origine, 6.500.000 fr. en 65.000 actions de 100 fr.
Porté en 1918 à 8.000.000 fr.
En 1920 à 15.000.000 fr.
En 1922 à 20.000.000 fr.
En 1925 à 21.000.000 fr. par création de 10.000 actions d'apports de 100 fr. (absorption de la Société du Domaine Central [Phu-Hung (Cochinchine)]).
Porté en 1927 à 31.000.000 par création de 5.000 actions de 2.000 francs, à votre plural, émises à 5.000 fr.
Porté en 1930 à 41.000.000 par création de 100.000 actions de 100 fr. émises à 315 fr.
Parts bénéficiaires : 5.000 titres émis en 1927.
Conseil d'administration : MM. O. de RIVAUD, président ; M. de RIVAUD, V. LYON, H. CHARBONNEL, L. MELLIER, R. HALLET, P[aul] BLANCHARD, BUNGSAR company Ltd., R. SONNERY.
Année sociale : close le 31 décembre.
Assemblée générale : avant le 1^{er} octobre — 1 voix par 50 actions ordinaires (maximum 100 voix), 2 voix par 5 actions de second rang.
Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions de premier rang, 3 % d'intérêt aux actions de second rang ; sur le surplus : 10 % au

conseil d'administration, 20 % aux parts et, sauf prélèvement pour le fonds de prévoyance, 70 % aux actions.

Inscription à la cote : marché en banque au comptant et à terme : actions ordinaires.
Au comptant : parts.

Exercices	Prod. caoutchouc (en tonnes)		Prod. huile de palme (en tonnes)
	totale	en Indochine	
1936	2.297	501	7.827
1937	3.063	432	8.702
1938	2.676	440	9.229
1939	3.432	430	10.326
1940	—	441	—

Exercices	Bénéfice net	Dividende brut			
		total	par action ord.	par action de second rang	par part
	milliers de fr.	milliers de fr.	fr.	fr.	fr.
1936	16.107	16.762	44,01	98,01	525,57
1937	31.297	27.813	69,01	123,01	1.160,99
1938	27.138	23.723	58,6	112,6	998,74
1939	31.733	28.902	72,12	126,12	1.182,90

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS (*Le Journal*, 26 avril 1943)

La production des trois principales sociétés de ce groupe : Terres-Rouges Cambodge, Padang pour l'Indochine seulement a été la suivante, pour le mois de mars dernier :

.....
Padang : 20.000 kg contre 12.000 en février et 19.000 en mars 1942. Le total du premier trimestre s'élève à 63.000 kg contre 75.000.

CIE DES CAOUTCHOUCS DE PADANG (*Le Journal*, 15 juin 1943)

Production de caoutchouc du mois de mai : 21.000 kg contre 22.000 kg en avril.
Production des cinq premiers mois de l'année : 106.000 kg contre 124.000 pour la période correspondante de 1942.

PADANG

(*Le Journal*, 19 juillet 1943)

Production de caoutchouc en juin pour l'Indochine seulement : 23.000 kg contre 21.000 en mai. Production des six premiers mois de l'année : 129.000 kg, contre 154.000.

Annuaire Desfossés 1945, p. 1888 :

Caoutchoucs de Padang

Conseil : M. de Rivaud, pdt ; J. de Beaumont, R. Hallet, Ph. Langlois, R. Michaux, R. de Rivaud, M. Schoofs, R. Sonnery.

Commissaires des comptes : E. Orio, A. Durand, R. Bouillette.

Annuaire Desfossés 1948, p. 2201 :

Caoutchoucs de Padang

Conseil : R. de Rivaud, pdt ; J. de Beaumont, R. Hallet, Ph. Langlois, R. Michaux, R. de Rivaud, M. Schoofs, R. Sonnery, G. Lecointre, F. de Langlade, V. Lyon.

Commissaires des comptes : A. Durand, E. Orio, Al. Bucourt.

Caoutchoucs de Padang

(*L'Information financière, économique et politique*, 16 novembre 1950)

L'assemblée ordinaire tenue ce matin, 15 novembre, a approuvé les comptes de 1949 se soldant par un bénéfice net de 91.725.912 francs.

Le dividende a été fixé à 951 fr. 22 (net 780 fr.) par action ordinaire regroupée de 2.500 fr. et à 250 f. 24 (net 205 fr.) par action de second rang. Il sera mis en paiement à partir du 27 novembre chez MM. de Rivaud, et Cie, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

L'assemblée a fixé le prix de cession de l'action de second rang au cours de l'action ordinaire du de 2.500 francs.

Au cours de la discussion, dent a indiqué qu'en Indochine la production de caoutchouc, pour les 10 premiers mois de 1950. s'était élevée à 2.048.500 kg contre 2.341.400 kg pour la période correspondante de 1949 et celle d'huile de palme à 3.901.000 kg contre 4.458.300 kg. Cette diminution de la production étant due à la pénurie de main-d'œuvre.

AEC 1951-1127 — Cie des caoutchoucs de Padang,
236, rue Général-de-Gaulle, SAÏGON (Sud Viêt-nam).

Correspondant : Société financière des caoutchoucs, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires, PARIS (2^e). — Voir notice 141.

Capital. — Société anon., fondée le 23 mai 1911, 221.010.000 fr. en 415.720 act. dont 410.460 de 500 fr. et 5.260 de 3.000 fr.

Dividendes. — 1948 : act. 100 fr., 2^e rang. 154 fr. ; parts 1.857 fr. 25.

Objet. — Entreprise de plantations en Extrême-Orient et **notamment à Sumatra** et en Cochinchine. Fin 1937, la Société possédait 1.465 hectares d'hévéas en Indochine 3.074 hectares d'hévéas **en Malaisie**, 3.799 hectares d'hévéas et 2.407 hectares de palmiers **à Sumatra**. Récolte de 1949 : 3. 792 tonnes de caoutchouc, 5.258 t. d'huile et 1.388 tonnes de palmistes.

Exp. — Caoutchouc, huile de palme, palmistes.

Conseil. — MM. René de Rivaud [fils d'Olivier, le fdt de la banque], présid. ; Jean de Beaumont [gendre d'Olivier de Rivaud], Robert Hallet [fils d'Adrien], François de Langlade [anc. gouv. des colonies], Philippe Langlois-Berthelot, Guillaume Lecointre, Robert Michaux, Maurice Schoofs, René Sonnery.

Cie des caoutchoucs de Padang [Desfossés 1956/1810]

Siège : Paris, 13, rue N.-D. des Victoires.

Constituée le 23 mai 1911.

Rivaud (René de)(1887-1971)], 1764 (SAFA-Cameroun), 1785 (pdt Un. tropic. plant.), 1803 (dga Cie du Cambodge), 1810 (pdt Padang), 1817 (pdt Terres rouges), 1858 (pdt Fin. caoutchoucs), 1870 (Sennah rubber).

Beaumont (cte Jean de la Bonninière de)(gendre d'Olivier de Rivaud), 113 (Bq de l'Indochine), 124 (Bq internat. commerce), 524 (Artois), 573 (pdg M'Zaita), 1226 (Sté frse radio-élec), 1764 (Sté afric. forestière et agric.), 1785 (Union tropicale de plantations), 1803 (Cie du Cambodge), 1809 (Caoutchouc du Mékong), 1810 (Caoutchoucs de Padang), 1817 (Plant. des Terres-Rouges), 1858 (Financière des caoutchoucs), 1870 (pdt Sennah rubber).

Cartwright (H.H.)° [probablement l'époux d'Yvonne Hallet], 1764 (SAFA au Cameroun), 1803 (Cie du Cambodge), 1810 (Padang), 1817 (Terres-Rouges), 1858 (Fin. caoutchoucs).

Langlade (François de)(anc. gouv. des colonies, secr. du cté interministériel de l'Indochine. 1945-1946 : fav. à l'autonomie de la Cochinchine), 1810 (Padang), 1817 (Plant. de Kratié), 1870 (Sennah rubber).

Langlois-Berthelot (Ph.)(1896-1968), 101 (Bq de F), 1764 (pdt SAFA-Cameroun), 1803 (pdg Cie du Cambodge), 1810 (Padang), 1817 (Xuan Loc), 1858 (Fin. caoutchoucs), 1870 (Sennah rubber).

Lyon (Victor), 1225 (Cie frse câbles télégraphiques), 1228 (Radio-France), 1810 (Padang).

Michaux (Robert), 1764 (SAFA-Cameroun), 1785 (Un. tropic. plant.-Côte d'Ivoire), 1803 (Cie du Cambodge), 1810 (Padang), 1817 (Terres-Rouges), 1858 (Fin. caoutchoucs), 1870 (Sennah rubber).

Ribes (Éd. de)[ép. Paule de Beaumont, fille de Jean][Bq Rivaud], 124 (Bq intern. de comm.), 524 (Artois), 573 (M'Zaita), 1585 (Loisne), 1764 (SAFA-Cameroun), 1810 (Padang), 1817 (Terres-Rouges), 1858 (Fin. caoutchoucs).

Schoofs (Maurice T.A.), 1764 (SAFA-Cameroun), 1785 (Un. tropic. plantations-Côte d'Ivoire), 1810 (Padang), 1858 (Fin. caoutchoucs), 1870 (Sennah rubber).

Sonnery (René)(1887-1966)[Fils de Louis Sonnery-Martin (1841-1907), patron des Éts J.-B. Martin, peluches à Tarare, administrateur de la Société électrométallurgique française de Frogès (Isère), pdt des Huileries du Sahel tunisien, député du Rhône, et d'une Dlle Martin. Frère de Jean (1870-1933), ingénieur, adm. de Frogès, de Péchiney, des Huileries du Sahel tunisien, etc. Ép. Marie du Fromental. Grand-père de l'actrice et chanteuse Arielle Dombasle. Directeur de la Cie frse d'études et d'entreprises coloniales, la représentant à l'Atlantide à Fedhala et aux Caoutchoucs de Padang. Adm. de la Soc. agric. lyonn. du Nord de l'Afr., de la Soc. cotonnière bônoise, etc.], 1499 (Prod. chim. Lion noir), 1501 (Cirages frs et forges d'Hennebont), 1810 (adm. Caout. de Padang), 2089 (pdt Huileries du Sahel tunisien).

Durand (A.), 1803 (comm. cptes Cie du Cambodge), 1810 (comm. cptes Padang), 1817 (comm. cptes Terres-Rouges).

Bucourt (Al.), 1764 (comm. cptes SAFA-Cameroun), 1803 (comm. cptes suppl. Cie du Cambodge), 1810 (comm. cptes Padang), 1817 (comm. cptes suppl. Terres-Rouges).

Objet : exploit. concessions plantations hévéas à Sumatra, en Malaisie et en Indonésie et de palmiers à Sumatra.

CAPITAL SOCIAL : 628.835.000 fr., divisé en 125.767 salons ordinaires de 5.000 fr.

Le capital social était fixé à l'origine à 6.500.000 fr. ; il fut porté en 1917 à 8 millions ; en 1920, à 15 millions ; en 1922 à 20 millions ; en 1925 à 21 millions, par la création de 10.000 actions nouvelles attribuées à la Société du Domaine Central ; en octobre 1927 à 31 millions, par la création de 5.000 actions de 2.000 fr., dites de second rang (1 nouv. pour 42 anc.) ; en 1930 à 41 millions, par l'émission à 315 fr. de 100.000 actions ordinaires de 100 fr. (8 nouv. pour 21 ordinaires ou 2 nouv. pour 1 de second rang ou 2 pour 1 part). Porté en 1946 à 43.150.000 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité. Porté en 1949 à 221.000.000 fr. par élévation du nominal des actions ordinaires de 100 à 500 fr., de celui des actions de second rang de 2.000 à 3.000 fr., et par création de 84.160 actions de 500 fr., échangées

contre les parts (16 actions pour 1 part), les 410.460 actions ordinaires de 500 fr. sont regroupées en 82.092 actions de 2.500 fr. (5 pour 1). Ramené en 1951 à 209.612.500 fr. par conversion des 5.260 actions de second rang de 3.000 fr. en 1.753 actions ordinaires de 2.500 fr. Porté en 1952 à 419.225.000 fr. par élévation du nominal de 2.500 à 5.000 fr., puis à 628.835.000 fr. par création de 41.922 actions de 5.000 fr. réparties gratuitement (1 pour 2).

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, intérêt de 5 % aux actions. Sur le surplus : 10 % au conseil et le solde aux actions, sauf prélèvements pour fonds de prévoyance de réserve ou reports.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Banque Rivaud et Cie, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires.

COTATION : Courtiers « Cote Desfossés », actions 100 et Terme. — Notice SEF : CO 181.

COUPONS NETS AU PORTEUR : Actions ordinaires : n° 28 (26 avril 1951), acompte 2.000 fr. (1) ; 29 (11 octobre 1951), solde 1.500 fr. (1) ; 30 (13 octobre 1952), 1.000 fr. (1) ; 31 : droit d'attribution (1 pour 2) ; 32 (11 août 1953), 1.300 fr. 33 (1 action Terres Rouges pour 6 Padang) ; 34 (5 actions Selangor Plantations pour 45 Padang) ; 35 (12 novembre 1954), 1.000 fr. ; 36 (12 septembre 1955), 800 fr.

(1) Par action regroupée du nominal de 2.500 fr

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Dividende total
1946	9.641	24.062
1947	26.842	38.354
1948	51.101	43.206
1949	91.726	79.404
1950	414.465	394.045
1951	379.244	138.918
1952	242.098	217.493
1953	189.538	160.890
1954	145.317	129.913

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	183.985	192.048	356.904	335.720	389.208
Autres valeurs immobilisée	128.053	18.500	24.500	24.500	7.500
Réalisable : -					
Valeurs d'exploitation	279.892	332.860	353.633	271.245	411.174
Débiteurs	91.079	142.104	167.948	121.902	145.529
Titres de placement	40.401	121.100	109.912	103.284	148.755
Disponible	699.223	637.184	562.392	726.004	688.266
	<u>1.422.633</u>	<u>1.444.096</u>	<u>1.575.289</u>	<u>1 582.715</u>	<u>1.690.532</u>
PASSIF					
Capital	221.010	209.612	628.835	628.835	628.835
Réserves	279.854	336.452	341.039	444.586	529.573
Fonds de renouvellement et provisions	445	445	445	262	262

Dettes à long terme	8.058	8.058	8.058	—	—
Dettes à court terme	498.801	510.285	354.814	319.494	386.545
Bénéfices	414.465	379.244	242.098	189.538	145.317
	<u>1.422.633</u>	<u>1.444.096</u>	<u>1.575.289</u>	<u>1 582.715</u>	<u>1.690.532</u>

ÉTUDES DE VALEURS
Le caoutchouc et les sociétés de plantations
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 mai 1959)

Padang

Cette société, qui a été constituée pour la création et l'exploitation de concessions d'hévéas sur la côte est de Sumatra, a ensuite étendu son activité à la Malaisie britannique et a adjoint la culture du palmier à huile à celle du caoutchouc. Elle exploite à Sumatra quatre concessions totalisant 11.626 ha. dont 6.721 plantés sur lesquels 6.130 sont déjà en rapport. En Malaisie, la plantation d'hévéas de Nigel Gardner couvre 3.079 ha. dont 2.437 en rapport.

La société possède en outre à Sumatra et en Malaisie des usines pour le traitement du caoutchouc. Elle possède également : au Kenya une participation de 33 % de la « Socfinal Co » dont le domaine couvre 15.362 ha., au Maroc une participation de 10 % dans l'Agricole du Djebel Amri, société de plantations d'agrumes dont les surfaces couvrent 638 hectares.

L'année 1957 en Indonésie a été marquée par des désordres intérieurs et l'aggravation des relations hollando-indonésiennes. Si certaines mesures ont été prises contre les sociétés hollandaises, le caractère français de la société a été reconnu par les autorités indonésiennes et l'exploitation s'est poursuivie normalement.

Les résultats de l'exercice 1957 se sont soldés par un bénéfice net de 150 millions (c. 195,9 millions en 1956) et ont permis de répartir un dividende de 600 francs net contre 1.000 francs l'année précédente.

Détient 7,9 % Kali Sainte-Thérèse.

COMPAGNIE DES CAOUTCHOUCS DU PADANG

Le conseil s'est réuni le 27 avril 1988. Il a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1987 qui font apparaître un bénéfice de 21.256.290 F, dont 6.264.303 résultant de plus-values.

Il sera proposé à l'assemblée ordinaire qui approuvera les comptes de cet exercice et qui se réunira le 30 juin 1987 à 11 heures, la mise en distribution d'un dividende de 14 F par action formant avec l'avoir fiscal de 7 F, un revenu global par action de 21 F.

Les comptes consolidés non encore certifiés par les commissaires aux comptes font apparaître un résultat de 20.546.000 F. Le CA consolidé ressort à 39.401.000 F et les autres produits à 3.147.000 F, les charges sont égales à 26.976.000 F laissant un résultat courant de 15.572.000 F.

Les comptes consolidés qui seront publiés ultérieurement au *BALO* seront disponibles au siège social à partir du 9 mai 1988, et pourront être demandés moyennant remboursement des frais administratifs.

NON COTÉE

COMPAGNIE DES CAOUTCHOUCS DE PADANG

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 28 juin 1991, a approuvé les comptes annuels 1990. tels qu'ils lui ont été présentés par le conseil d'administration.

Ces comptes font apparaître un bénéfice de 11.011.234 francs.

L'assemblée, conformément à la proposition du conseil, a décidé la mise en distribution, à compter du 12 juillet 1991, d'un dividende unitaire net de 18 F par action. assorti d'un avoir fiscal de 9 F.

COMPAGNIE DES CAOUTCHOUCS DE PADANG

Le conseil d'administration du 27 avril 1992 a arrêté les comptes sociaux au 31 décembre 1991, qui laissent apparaître un bénéfice de 15.142.226 francs.

Il a été décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire, prochainement convoquée, de payer un dividende de 19 francs net à chaque action (contre 18 francs pour l'exercice précédent).

Le conseil proposera à l'assemblée générale ordinaire la nomination comme nouvel administrateur de la société BOLLORÉ PARTICIPATIONS, qui sera représentée par Monsieur Vincent BOLLORÉ.

Le conseil a examiné les comptes consolidés au 31 décembre 1991 qui laissent apparaître :

- un chiffre d'affaires de 47.680.000 francs ;
- un résultat courant de 15.612.000 francs ;
- et un bénéfice consolidé de 14.632.000 francs.

La demande de publication des comptes provisoires et des comptes consolidés au *B.A.L.O.* a été faite dans les délais légaux.

Le conseil d'administration

Non coté
